

LE CAMJTACOIS

bulletin municipal

A lire ...

Les actualités du Conseil

Le budget

Les projets

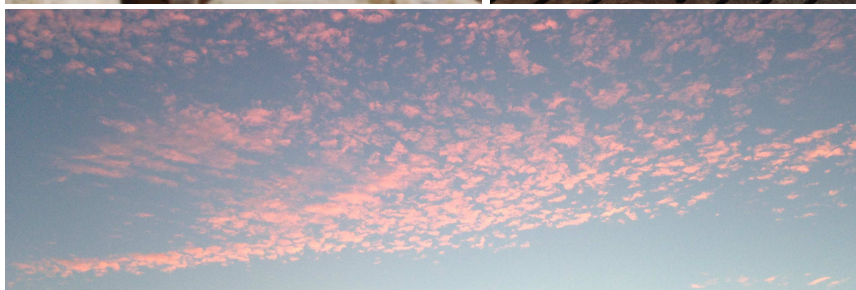
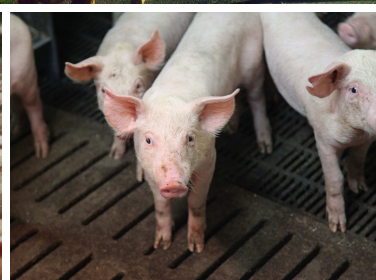
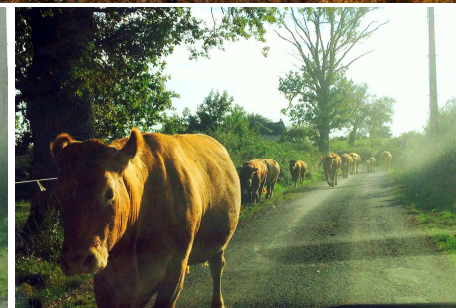
La vie à l'école

L'agriculture

Les associations

Nos talents

Décembre 2015





Une rentrée chargée et un nouvel élan pour la réalisation de projets communs !

C'est un mandat municipal charnière au cours duquel nous nous devons de vous informer sur ces évolutions majeures qui vont sans nul doute pour chacun de nous, élus, nous engager dans une réflexion des plus responsables.

La loi N.O.T.Ré (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) publiée le 07 août 2015 s'inscrit pleinement avec la réforme de l'intercommunalité dans la continuité des efforts engagés à la demande des pouvoirs publics.

Les conseils communautaires et municipaux doivent délibérer dans le strict respect d'un calendrier contraint, pour émettre leur avis sur le schéma de coopération intercommunal proposé par le préfet.

Cette réforme obligatoire engendrera une nouvelle organisation des intercommunalités avec une mise en œuvre effective au 31 décembre 2016.

Au-delà de l'agrandissement des périmètres intercommunaux, le renforcement de leurs compétences, des mutualisations et l'aménagement des règles de majorités seront nécessaires.

Nous devons surtout veiller dans un esprit d'intérêt collectif à rester au niveau de nos communes rurales des partenaires actifs et « vivants » résolument tournés vers l'avenir en sachant mettre en avant nos valeurs et repères dont nous avons aujourd'hui plus que jamais besoin à tous âges de la vie.

Ainsi en additionnant nos compétences, en respectant les spécificités de chaque commune, nous veillerons à maintenir un juste équilibre entre elles.

Il reste beaucoup à faire, mais le travail en commun déjà réalisé au sein de la C.C.N. (Communauté de Communes du Naucellois) et la forte mobilisation de chacun sont les meilleurs gages du succès du nouveau projet partagé. Seul un climat de confiance et de solidarité nous permettra d'aboutir.

La commune de CAMJAC, dans ce nouveau contexte imposé par la loi, doit avant tout rester une commune du Ségala des plus accueillantes de par ses atouts de proximité (Nationale 88 - 2 x 2 voies), du cadre de vie et de la qualité des relations humaines. C'est l'affaire de nous tous autour de la communauté de communes. En effet adopter une attitude d'indifférence à la vie de CAMJAC serait la pire des attitudes irresponsables. Aussi je vous invite à un comportement solidaire, citoyen et engagé pour affronter, tous unis, ces changements fondamentaux qui soulèvent brutalement de nombreuses interrogations :

- Quels impacts fiscaux ?
- Quel impact futur sur la D.G.F. (Dotation Global de Fonctionnement) ?
- Quel transfert de compétences ?
- Quelles économies budgétaires réelles ?
- Quelles garanties d'un meilleur service de proximité ?

Afin de répondre avec le plus de réalisme et pragmatisme aux questions posées, les conseils communautaires (C.C.N. et Baraquevillois) ainsi que les 3 communes concernées ont engagé le cabinet d'expertise EXFILO afin dans un premier temps d'éclairer les élus. Il s'agit respectivement d'une étude de positionnement et d'aide à la décision sur l'évolution du périmètre intercommunal.

Récemment, vous avez du entendre parler d'une réflexion engagée par la C.C.N. concernant l'éventualité de création d'une Commune Nouvelle qui se substituerait au périmètre de l'actuelle Communauté de Communes.

Il ne s'agit pas d'une obligation contrairement au schéma de coopération intercommunal.

Les élus communautaires sur proposition de la présidente ont demandé au cabinet d'expertise KPMG de mener une étude afin d'aboutir à une analyse des plus réfléchie.

Nous vous tiendrons informés très prochainement des avancées de cette réflexion. Des réunions publiques d'information vous seront proposées.

Lors du dernier conseil municipal de CAMJAC, ont été soulignés des principes de base qui doivent conduire cette démarche :

- Un service de qualité prenant en compte du mieux possible, les besoins et attentes de chaque commune,
- une garantie de services de proximité par un maillage efficient du nouveau territoire proposé,
- un fonctionnement à une mairie unique, située au centre bourg de Naucelle, privilégiant :
 - o une présence forte sur chaque commune « historique » ;
 - o une organisation administrative qui respecte l'équilibre entre les différentes communes et confirme un fonctionnement équitable, au moindre coût, pour prise en compte à la fois de tous les habitants ;
 - o la prise en compte du personnel municipal ;
 - o la prise en compte des projets engagés.

Une charte commune reprendrait ces principes de base.

« Créer c'est résister. Résister c'est créer »

Cette réflexion doit être menée en toute transparence.

Se projeter vers l'avenir, c'est au niveau d'une commune comme la nôtre de maintenir une école de proximité en attirant de jeunes familles. Pour cela, il faut maintenir un habitat de qualité et proposer des lots pour bâtir tel est un de nos objectifs prioritaires...

A ce titre le P.L.U.I. a été adopté à l'unanimité par le conseil communautaire le 2 décembre 2015. Nous attendons maintenant la validation du Préfet aux alentours du 15 janvier 2016, afin que ce dernier devienne exécutoire.

Je vous invite à la lecture de ce bulletin, à découvrir ce qui se passe chez vous, à CAMJAC.

Un grand merci aux présidentes et présidents d'associations, aux habitants de CAMJAC qui ont bien voulu accepter de témoigner, à toutes les personnes dévouées qui entourent la commission de rédaction.

En cette fin d'année très proche en association avec les élus, j'adresse à chacun de vous, mes vœux les plus cordiaux et chaleureux pour vous, vos familles et vos proches. Nous vous souhaitons collectivement une année 2016 riche de dialogue, de collaboration renforcée et constructive, de respect réciproque et de réussite. Je vous remercie encore pour le travail déjà accompli et surtout que nous accomplirons demain.

Bonne et agréable lecture.

Sommaire

EDITORIAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, comme si vous y étiez	1
LE BUDGET	11
LA VIE SCOLAIRE	22
NOS LOGEMENTS	25
LES CHANTIERS – LES PROJETS.....	26
AGRICULTURE.....	31
LA VIE ASSOCIATIVE	33
TOURISME & CULTURE	44
NOS TALENTS	47
CA S'EST PASSE CHEZ NOUS.....	51
LA COMMUNAUTE DES COMMUNES	55
INFORMATIONS.....	58

Le Conseil Municipal,

comme si vous y étiez

PLUI - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Point d'avancement au 30/06/2015

Plusieurs réunions ont eu lieu entre les maires de la Communauté de Communes du Naucellois et les divers partenaires publics (DDT, Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce, Conseil Départemental, Préfecture). Certaines propositions risquent d'être impactées par la loi ALUR et la loi d'Orientation Agricole et d'Avenir du 13 octobre 2014. Pour rappel, le PLUI a été déposé avant cette date, à savoir le 10 septembre 2014. Sous le sceau de cette nouvelle loi, il n'y aura vraisemblablement plus de zone NCD et très peu de zone NC1. Les maires ne sont pas d'accord et veulent garder le PLUI en l'état. La Direction Départementale des Territoires et la Chambre d'Agriculture pourraient accepter certaines propositions, Monsieur le Préfet pouvant, en revanche, tout modifier en tant que garant de l'application des lois.

Les positions des différents partenaires publics sont les suivantes :

- Direction Départementale des Territoires : elle n'est pas d'accord avec les propositions impactées par la loi ALUR et la loi d'orientation agricole.
- Chambre d'Agriculture : elle constate des erreurs techniques évidentes. Certaines parcelles ne peuvent être proposées à la construction. Elle appelle à la plus grande vigilance sur la protection de la nature et des terres agricoles. En revanche, elle prévoit la possibilité pour les agriculteurs d'élargir, sous certaines conditions définies discrétionnairement par la Chambre d'Agriculture elle-même, le périmètre de construction de leur maison d'habitation au-delà-même des cent mètres initialement prévus.
- Chambre de Commerce : elle demande de bien différencier la construction des zones artisanales des zones commerciales.
- Conseil Départemental : il soulève le problème des accès à la voirie. Il préconise un retrait de 15 mètres entre la première construction et la voirie.

L'enquête publique a pris fin le 15 juillet dernier. Les commissaires enquêteurs ont un mois pour faire la synthèse de toutes les observations recueillies durant l'enquête publique.

En outre des réglementations nouvelles sont intervenues depuis le lancement du projet de PLUI, ce qui va avoir des conséquences sur le projet définitif.

Selon les commissaires enquêteurs de nombreuses remarques ont été effectuées notamment sur la Commune de CAMJAC, ce qui prouve qu'il y a eu une bonne information de la population.

Il a été relevé de nombreux problèmes par les Personnes Publiques Associées (D.D.T., Chambre d'Agriculture, Conseil Départemental, Services du Préfet). Ces personnes ont donné des avis défavorables en ce qui concerne les zones NC1 et NCd, notamment au regard des bâtiments annexes, du mitage qu'entraînerait la constructibilité des zones NC1. En outre, le règlement des O.A.P. (Orientations d'Aménagement et de programmation) est estimé trop contraignant par les commissaires enquêteurs.

En conclusion, les zones NCd vont être supprimées pour tenir compte à la fois des avis donnés et de la nouvelle réglementation.

Le Conseil Municipal, comme si vous y étiez

Représentation des élus communautaires à la Communauté de Communes du Naucellois.

Suite à une erreur sur le décompte des bulletins de vote de la commune de CENTRES (erreur au 1^{er} tour : 11 élus au lieu de 12), la dérogation du conseil constitutionnel permettant la représentation au sein de la Communauté de Communes du Naucellois de 8 membres pour la commune de NAUCELLE, 4 membres pour la commune de QUINS, 3 membres pour la commune de CENTRES, 3 membres pour la commune de CAMJAC et 2 membres pour les autres communes, a été abolie.

Nous allons donc revenir au système initial à savoir 10 membres pour la commune de NAUCELLE, 4 membres pour la commune de QUINS, 2 membres pour la commune de CENTRES, 2 membres pour la commune de CAMJAC et 1 membre pour les autres communes soit au total 24 élus au lieu de 30.

Validation du prix des tickets de cantine

Pour cette nouvelle année scolaire, le prix du Ticket de la cantine reste inchangé soit 3.50 € le ticket.

La fourniture des repas a été confiée à la Maison Familiale Rurale de Naucelle.

Pour information le prix d'achat payé par la Mairie est de 3.92 € le ticket auquel s'ajoute 12 € de frais de port des repas par jour. La contribution de la mairie pour l'achat de ces tickets s'élève donc à 25.44 € par jour d'école (= 32 repas servis en moyenne par jour x 0.42 € (3.92 – 3.50) + 12 €) auxquels il faudrait ajouter le coût des agents municipaux et les consommations d'eau et électricité.

A noter la suppression des goûters du fait d'un trop grand gaspillage (P.U. = 0.04 € / u)



Recherche possibilité d'économie d'électricité (S.I.E.D.A., E.D.F.), arrêté municipal

Afin de réaliser des économies d'énergie, il a été demandé aux riverains du lotissement de la Peyre Blanque, la possibilité d'extinction de l'éclairage public le soir de 00h00 à 05h00.

L'ensemble des riverains du lotissement est d'accord sur l'application de ce projet.

Une réflexion est menée sur la mutualisation de cette action sur d'autres lotissements et diverses voies de la commune.

Après prise de renseignements auprès du S.I.E.D.A., la mise en place de ce genre de projet généralisé est uniquement de la compétence de la municipalité au moyen d'un arrêté municipal et sous l'entière responsabilité de la commune.

Le S.I.E.D.A. attire l'attention de la commune sur le fait que la mise en place de ce genre de projet ne doit pas être incompatible avec la sécurité routière (éclairage des carrefours et passage piéton notamment). En effet, en cas d'accident la municipalité pourrait être présumée responsable suivant le cas. Il n'a donc pas été prévu d'extension de cette démarche.

Le Conseil Municipal, comme si vous y étiez

Astreintes Résidence les Platanes et formation aux 1^{er} secours



A tour de rôle, elles sont assurées par les élus communaux et d'autres personnes volontaires.

Le planning d'astreinte pour la résidence les Platanes de FRONS a donc été mis en place pour l'année 2015.

Les horaires sont les suivants :

- du lundi au vendredi de 18h30 à 08h30
- les samedis, dimanche et jour fériés de 17h30 à 08h30

Ces astreintes ont une durée de 15 jours, et le changement de responsable d'astreinte s'effectue le lundi à 18h30

Le planning d'astreinte pour l'année 2016 sera ajusté lors d'un prochain conseil municipal et diffusé lors du prochain bulletin municipal.

Des formations aux 1^{er} secours ont été organisées par la municipalité en collaboration avec les sapeurs de pompiers de Naucelle.

Ont été formés parmi les élus :

- M. Gabriel ESPIE
- M. Bernard BESSET
- Mme Sophie REY
- M. Yannick BAUGUIL
- M. Didier BEL
- Mme Magali BOCCARD
- M. Jérôme FRAYSSE
- M. Romain SUDRES
-

Ont également suivi cette formation notre personnel communal, à savoir :

- Mme Régine SUDRES
- Mme Marie Hélène COUFFIGNAL
- Mme Anaïs FABRE
- M. Joël GARRIC

Cette formation a été prise en charge par la communauté de communes du Naucellois pour les élus.

La municipalité a pris en charge la formation du personnel communal hormis celle de M. GARRIC qui a été prise en charge par le S.I.V.U.



Le Conseil Municipal,

comme si vous y étiez

N° Semaine	Date	Nom et Prénom du responsable d'astreinte
52 et 01	Du 22 décembre 2014 au 05 janvier 2015	Benoit MOLINIE
02 et 03	Du 05 janvier 2015 au 19 janvier 2015	Magali BOCCARD
04 et 05	Du 19 janvier 2015 au 02 février 2015	Gabriel ESPIE
06 et 07	Du 02 février 2015 au 16 février 2015	Sophie REY
08 et 09	Du 16 février 2015 au 02 mars 2015	Aurélien RIPEPI
10 et 11	Du 02 mars 2015 au 16 mars 2015	Romain SUDRES
12 et 13	Du 16 mars 2015 au 30 mars 2015	Yannick BAUGUIL
14 et 15	Du 30 mars 2015 au 13 avril 2015	Bernard BESSET
16 et 17	Du 13 avril 2015 au 27 avril 2015	Julie SOULIE
18 et 20	Du 27 avril 2015 au 11 mai 2015	Didier BEL
20 et 21	Du 11 mai 2015 au 25 mai 2015	Paul GIL
22 et 23	Du 25 mai 2015 au 08 juin 2015	Jean LACOMBE
24 et 25	Du 08 juin 2015 au 22 juin 2015	Christian SUDRES
26 et 27	Du 22 juin 2015 au 06 juillet 2015	Nicolas MARRE
28 et 29	Du 06 juillet 2015 au 20 juillet 2015	Benoit MOLINIE
30 et 31	Du 20 juillet 2015 au 03 août 2015	Magali BOCCARD
32 et 33	Du 03 août 2015 au 17 août 2015	Jérôme FRAYSSE
34 et 35	Du 17 août 2015 au 31 août 2015	Jean-Louis GREZES-BESSET
36 et 37	Du 31 août 2015 au 14 septembre 2015	Gabriel ESPIE
38 et 39	Du 14 septembre 2015 au 28 septembre 2015	Sophie REY
40 et 41	Du 28 septembre 2015 au 12 octobre 2015	Aurélien RIPEPI
42 et 43	Du 12 octobre 2015 au 26 octobre 2015	Romain SUDRES
44 et 45	Du 26 octobre 2015 au 09 novembre 2015	Yannick BAUGUIL
46 et 47	Du 09 novembre 2015 au 23 novembre 2015	Bernard BESSET
48 et 49	Du 23 novembre 2015 au 07 décembre 2015	Julie SOULIE
50 et 51	Du 07 décembre 2015 au 21 décembre 2015	Didier BEL
52 et 53	Du 21 décembre 2015 au 04 janvier 2016	Paul GIL

Le Conseil Municipal, comme si vous y étiez

Café de FRONS

Suite à la dernière A.G. du café associatif le bureau a été renouvelé.

M. Christian SUDRES quitte la présidence et M. Olivier PANIS prend la succession. M. Olivier PANIS souhaite également prendre la gérance du Café.

Pour continuer à exercer son activité, le café de FRONS a dû, dans le strict respect des règles de l'art, trouver un Tenancier formé à la sécurité des consommateurs.

Pour pouvoir assumer cette fonction et conserver la licence IV il faut obligatoirement qu'une formation soit dispensée.

La municipalité a proposé que cette formation soit prise en charge par la commune (coût entre 600 € et 700 €) car l'association dispose de peu de moyens pour financer cette formation et qu'il est nécessaire de conserver le café, lieu privilégié de maintien d'un lien social intergénérationnel et véritable atout au cœur du village de FRONS.

A noter que la licence appartient à la mairie et que c'est obligatoirement une personne dénommée « le gérant » qui doit être titulaire de cette formation.

Choix adhésion à Aveyron Ingénierie ou C.A.U.E.

Il s'agit de services associatifs qui permettent l'accompagnement des communes dans leurs projets

- Le C.A.U.E (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) : accompagne les collectivités dans les projets axés sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement
- Aveyron Ingénierie est un Etablissement Public Administratif (E.P.A.) qui accompagne les communes, les communautés de communes et les syndicats intercommunaux, dans diverses missions d'ingénierie territoriale tel que projet en bâtiment dans sa globalité, projet dans l'environnement...

Compte tenu des projets futurs comme la rénovation de la Mairie, le choix se porte sur Aveyron Ingénierie qui a un panel de compétences plus complet pour accompagner la commission travaux dans les diverses démarches et lancer le projet (rédaction d'un cahier des charges, lancement des consultations pour choix architecte...)

Une délibération est prise par le conseil municipal, favorable à l'unanimité pour ce choix.

Le Conseil Municipal, comme si vous y étiez

Achat terrain

Il est envisagé d'acquérir une bande de la parcelle de terrain face la résidence des Platanes et appartenant à M. LACOMBE.

Ce terrain permettrait de créer une placette, un lieu convivial pour nos aînés et visiteurs.

M. LACOMBE a donné également son accord de principe.

Affaire à suivre dans le cadre élargi de l'action envisagée « cœur de village ».

Bilan opération convention PRESENCE VERTE et plan d'action solidarité avec génération mouvement.

Depuis la mise en place de la convention PRESENCE VERTE par Monsieur le Maire, déjà sept personnes ont pu en bénéficier.

Pour rester en cohésion avec cette convention, il faudra essayer d'élaborer un plan d'action qui vise à faire en sorte que ces personnes isolées puissent échanger avec d'autres personnes, assister et participer à des animations, et pouvoir ainsi leur rendre une vie sociale plus agréable encore.



Collecte de fonds « SOLIDARITE SUD AVEYRON » :

L'Association des Maires de l'Aveyron a demandé aux communes aveyronnaises d'être solidaires des communes sud-aveyronnaises dernièrement sinistrées.

Il est précisé que la base de participation proposée par le bureau communautaire de la Communauté de Communes du Naucellois pourrait se situer entre un à deux euros par habitant.

Monsieur le Maire propose, en conséquence, une aide financière de cinq cents euros (500,00 €).

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, *comme si vous y étiez*

Création d'un poste d'adjoint administratif

Madame Raymonde MARTY ayant décidé de faire valoir très prochainement ses droits à la retraite, le recrutement d'un adjoint administratif a été réalisé.

Seize candidatures ont été reçues en mairie et chacune d'entre elles a été examinée avec beaucoup d'attention par la Commission du Personnel.

Les critères de sélection pour ce recrutement ont été les suivants :

- 1- la compétence,
- 2- la disponibilité,
- 3- l'engagement sur le long terme,
- 4- l'accueil et la discrétion.

La compétence a été un des critères essentiel dans la décision finale étant donné que la commune de CAMJAC va s'insérer dans une communauté de communes qui va certainement regrouper 10 000 à 20 000 habitants. La présidente de la communauté de communes du Naucellois, Madame Anne BLANC, a insisté sur le fait que chaque commune devait s'entourer d'agents manifestant de grandes compétences, afin que celles-ci soient mises au profit et au service des autres communes dans un environnement élargi.

Suite à l'examen des C.V. et lettres de motivation, six candidatures ont été retenues pour passer un entretien. La commission a pu ainsi juger si les candidats réunissaient les différents critères qu'elle avait fixés.

Après délibération, la commission a retenu la candidature de Madame Carole DELBRUEL de par sa qualification, ses compétences, son expérience professionnelle, sa motivation et sa disponibilité. Monsieur le Maire a retenu cette candidature.

Madame Carole DELBRUEL est titulaire d'un D.E.S.S. en droit notarial, a exercé pendant 18 ans dans des études notariales et a été embauchée dans le cadre d'un C.D.D. de 2 mois.

L'ensemble du conseil municipal souhaite tous ses vœux de réussite à Mme DELBRUEL dans ses nouvelles fonctions



Le Conseil Municipal, *comme si vous y étiez*

Compte rendu de la réunion publique sur l'assainissement

Cette réunion a eu lieu le 22 décembre dernier. Etaient invités à y participer tous les habitants de la Commune concernés par l'assainissement collectif.

L'objectif de la réunion était d'expliquer le fonctionnement des trois stations d'épuration (Le Navech, FRONS et la Croix Rouge).

L'attention des participants a été attirée sur ce qu'il convient de faire et ne pas faire lorsque l'on est raccordé à un assainissement collectif pour préserver leur durée de vie, comme par exemple :

- Ne pas brancher les eaux pluviales sur le réseau d'eaux usées,
- Ne pas jeter d'éléments solide : lingettes, serviettes, préservatifs, serpillères, coton tiges ...
- Ne pas jeter d'éléments polluants dans les éviers, toilettes ou regards d'évacuation.

Il a été, ensuite, rappelé l'obligation de se raccorder, dans un délai de deux ans maximum, pour les habitants de la Croix Rouge et du Fraysse.

Enfin, il a été posé la question de l'existence de puits et des différentes mesures susceptibles d'être prises en cas d'utilisation avérée et continue de l'eau provenant desdits puits.

Compte rendu de la réunion Syndicat Eau Potable du Ségala

Lors de cette réunion, il a été mis l'accent sur deux points importants :

- Depuis 2008, trente-deux mille euros (32.000,00 €) de créances n'ont pas été récupérées. Les différentes communes vont être sollicitées afin de mettre à jour les fichiers « adresses » existants pour pouvoir recouvrer ces différentes créances.
- Pour l'année 2015, le prix de l'eau reste stable, seules les redevances augmentent un peu (on passe de 0,07 à 0,111 pour la taxe de prélèvement).

Le rapport annuel est disponible en Mairie.

Compte-rendu de la réunion du SMICA

Cette réunion a eu lieu le 04 décembre 2014.

Elle a débuté par l'approbation du compte-rendu de la dernière assemblée générale. Un point a été fait sur les nouvelles adhésions ainsi que sur la mise en place de tickets restaurants pour le personnel du SMICA. Une réflexion a également eu lieu sur la nouvelle dénomination du SMICA ainsi que sur la modification des statuts (notamment en ce qui concerne les règles en matière de décisions).

Enfin il a été procédé à une présentation de l'organigramme du SMICA, de l'Espace Numérique de Travail (déjà en place dans les collèges et lycées) dans les écoles primaires avec une cotisation annuelle de soixante-dix euros par an et du PES V2 depuis le site e-Aveyron.

Le Conseil Municipal,

comme si vous y étiez

Compte rendu de la réunion organisation du déneigement

Comme les années précédentes, trois agriculteurs (Madame Christine POIDEVIN, Monsieur Marc REY et Monsieur Jean-Claude SUDRES) se sont portés volontaires pour passer la lame (appartenant à la Commune) en cas d'enneigement important. Un itinéraire, comprenant les secteurs prioritaires et ceux qui ne le sont pas, a été défini.

Lors de cette réunion, d'autres agriculteurs se sont portés volontaires pour leur venir en aide.

Le Conseil Municipal apprécie ces gestes de volontariat et les remercie vivement.

Des sacs de sel ont été mis à disposition sur les différents secteurs de la Commune (Les Platanes, l'école, la Mairie, Maury, la Violette, FRONS, ...). Il ne faut pas hésiter à les utiliser.



Groupement d'entretien de l'éclairage public :

Le SIEDA propose un groupement de communes (groupement qui existe déjà sur d'autres communes) concernant l'entretien de l'éclairage public pour la période de 2016 à 2019.

L'adhésion à un tel groupement est proposée au Conseil, ce qui est approuvé à la majorité absolue des voix (13 pour, 1 contre et une abstention).



Le Conseil Municipal, comme si vous y étiez

S.I.V.U. CAMJAC – QUINS : Achat d'une nouvelle tondeuse

Le S.I.V.U. CAMJAC – QUINS a acquis le 12 juin 2015 une nouvelle tondeuse autoportée en remplacement de notre ancienne tondeuse devenant vieillissante.

Après consultation et analyse des offres de 3 concessionnaires, notre choix s'est porté sur l'offre de monsieur Jean-Pierre SEGOND, offre financière et qualitativement la plus intéressante.

Pour information le modèle retenu est le modèle ISEKI SF 310.

Ses principales caractéristiques sont :

- Moteur 3 cylindres de 1 498 cm³
- Energie diesel
- Transmission hydrostatique
- 33 CV
- 4 roues motrices
- 3 lames pour une largeur de coupe de 1.52 mètre
- Bac de ramassage de 900 litres
- Engin homologué pour circuler sur la route



Le coût de cette nouvelle tondeuse s'élève à 29 000 € T.T.C. auquel il faut déduire la reprise de notre ancienne tondeuse pour un montant de 6 700 € T.T.C. **Le bilan de cet achat s'élève à 22 300 € T.T.C. avec une garantie pièce et main d'œuvre de 4 ans, le kit mulching et des sangles d'attelage gracieusement offerts.**



Le budget

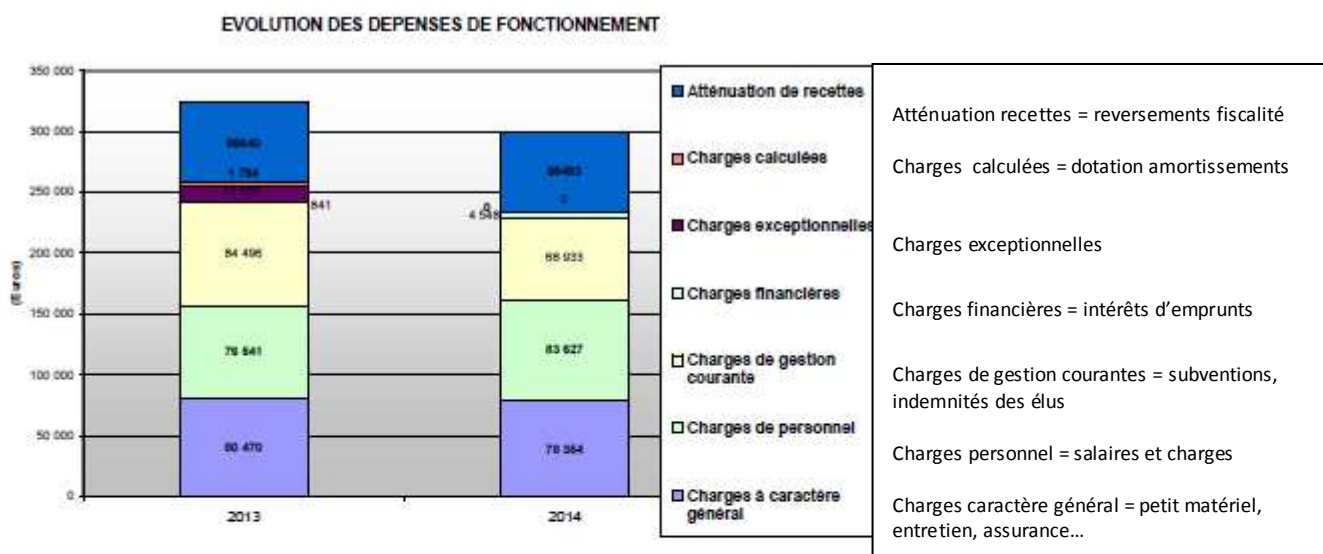
ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 PAR LA COMMISSION FINANCES

Budget principal :

* Dépenses :

Pour l'année 2014 nous pouvons constater une amélioration des dépenses totales (baisse d'environ 150 000 € par rapport au budget initial). Au regard du compte administratif de 2013, une amélioration significative est également à soulever, malgré des dépenses supplémentaires imposées par le gouvernement. En effet, l'augmentation des charges à caractère général et des charges de personnel sont directement liées au P.E.D.T. (Projet Educatif Territorial). Les intervenants, recrutés pour satisfaire aux exigences du P.E.D.T. (Devenue à ce jour T.A.P.E. Temps d'Animations Péri- Educatives) influent sur les deux types de charges selon leur statut (Auto entrepreneur, intermittent du spectacle...).

Par contre, les frais de transport sont affectés uniquement sur les charges à caractère général. Le principal effort est donc porté sur les charges de gestion courante avec une économie réalisée de 20 000 €.



TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2014

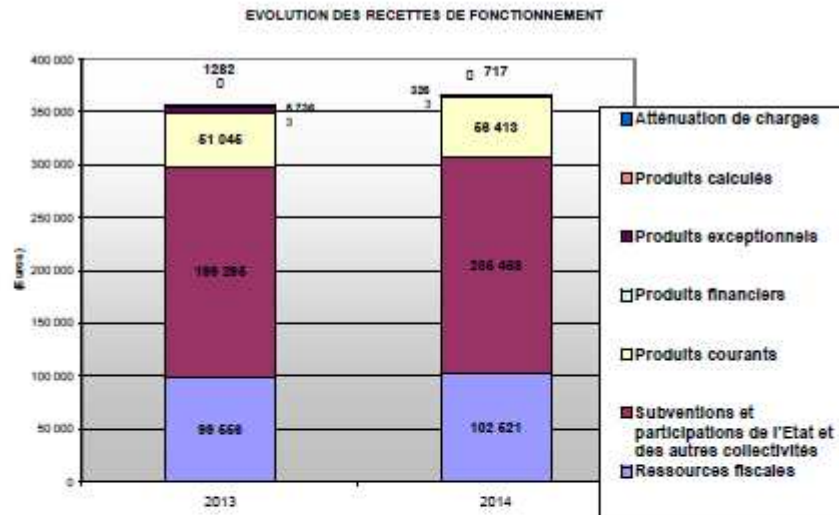
Charges à caractère général	64,19%
Charges de personnel	82,88%
Charges de gestion courante	67,11%
Charges financières	75,80%
Charges exceptionnelles	0,00%
Charges calculées	0,00%
Atténuation de recettes	99,23%

Le document ci-dessus, réalisé par la trésorerie de Baraqueville, concerne la valorisation financière et fiscale de la commune de CAMJAC. Ce dernier témoigne bien de l'effort de la collectivité en terme de maîtrise de ses dépenses. Cette limitation des dépenses de fonctionnement est le seul moyen de palier à l'augmentation parallèle des dépenses imposées par le législateur.

Le budget

* Recettes :

Pour l'année 2014, la principale ressource de la collectivité, à savoir la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.), n'est pas trop impactée. En revanche, pour les années à venir, la réduction de la D.G.F. pourrait être conséquente (Cf. Budget 2015 ci-dessous)



TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2014

Fiscalité directe locale	107,75%
Subventions et participations de l'Etat et des autres collectivités	114,17%
Produits courants	107,18%
Produits financiers	100,00%
Produits exceptionnels	0,00%
Produits calculés	0,00%
Atténuation de charges	0,00%

Au niveau des recettes, l'amélioration de 40 000 € provient de l'excédent de revenus divers (location immeubles...) mais aussi de l'augmentation des subventions accordées par les collectivités autre que l'état, notamment le fonds de péréquation du département.

Le budget

* Ratios :

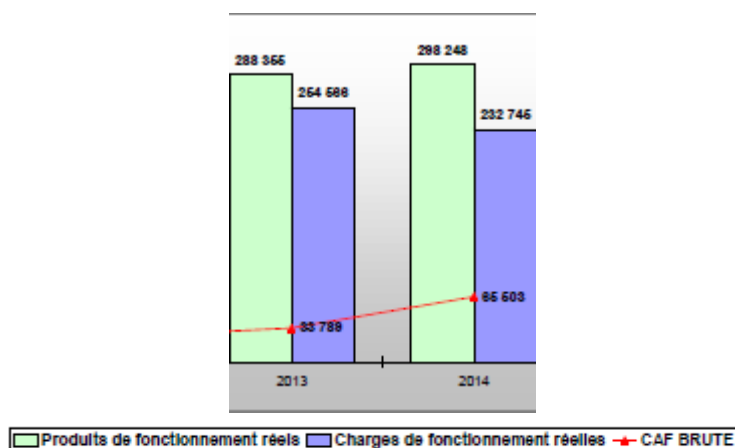
Pour l'année 2014, l'excédent de fonctionnement est amélioré de 66 000 €, allant de 119 000 € à 185 000 €.

L'autofinancement est le résultat direct des recettes et dépenses visées ci-dessus. Il est l'indicateur clé pour mesurer la capacité de la collectivité à dégager des ressources de son fonctionnement, pour à la fois rembourser ses dettes et financer en propre ses dépenses d'équipements. Le but étant bien sûr de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour pouvoir investir sans s'endetter.

Pour la commune de CAMJAC, ce ratio est intéressant. En 2014, il passe de 33 000 € à 65 000 €.

La capacité d'autofinancement brute

La Capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles. La CAF brute doit être en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



En synthèse, la commune améliore sensiblement ses ressources malgré la baisse conséquente des dotations de l'état.

Cette capacité d'autofinancement permet la réalisation d'un certain nombre de projets et a permis notamment l'aménagement de la nouvelle classe d'école sans emprunt.

Le budget

Conclusions :

Dans un contexte difficile pour les collectivités, notre commune de CAMJAC a su maîtriser ses dépenses et optimiser ses recettes sur 2014.

Pour l'année 2014, la dépense de fonctionnement par habitant pour CAMJAC est de **233 € / habitant** alors que dans notre département la moyenne est à **624 € / habitant**.

Cette valeur témoigne bien que notre échelon communal a encore du sens car il assure un lien de proximité avec nos citoyens à moindre coût pour les contribuables.

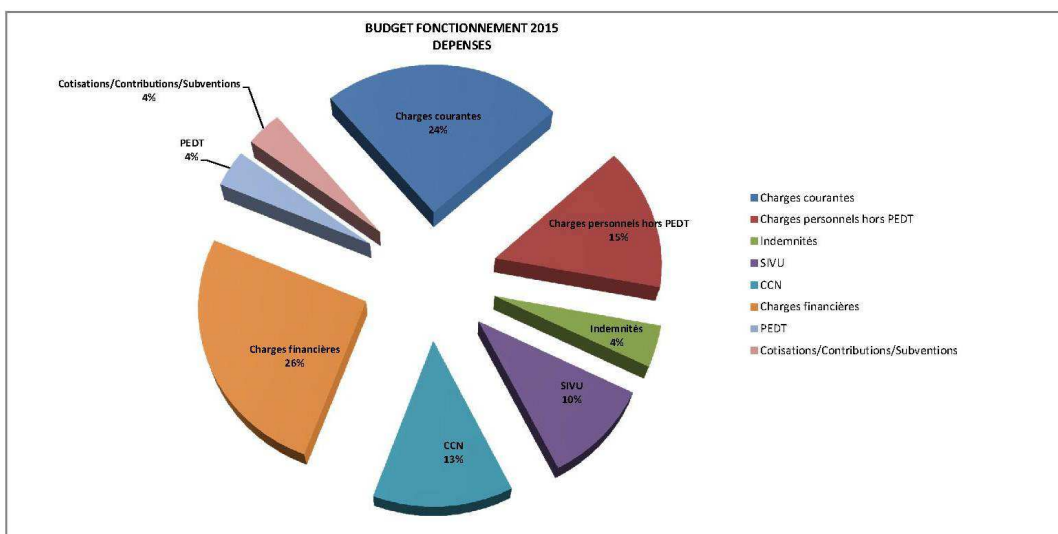
En effet, pour notre commune de CAMJAC, les impôts locaux s'élèvent à **91 € / habitant** contre **261 euros/ habitant** en moyenne dans le reste du département.

Les années à venir apparaissent certes plus complexes. D'un côté, le gouvernement impose des dépenses nouvelles importantes, telles que la prise en charge directe par les communes d'une grande partie du financement du T.A.P.E. et de l'autre il va baisser la principale ressource de nos communes rurales, la D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement).

Cette baisse des dotations ne doit pas troubler notre réflexion mais doit être nécessairement prise en compte dans les études à venir.

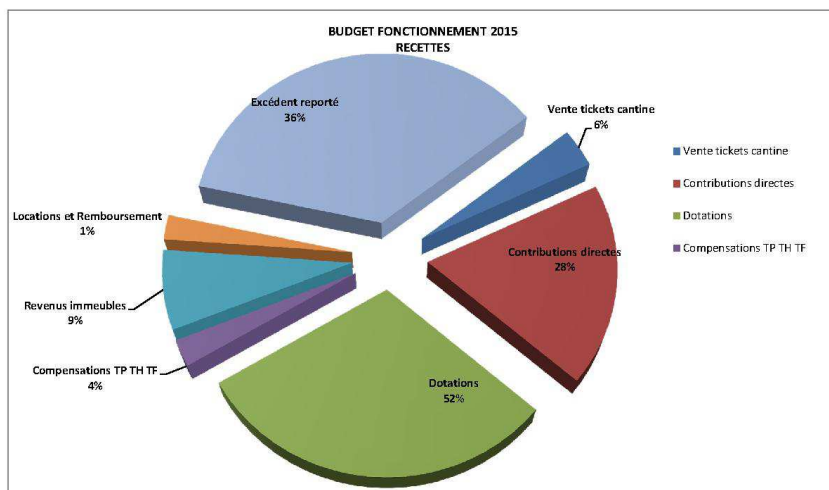
BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015 – DEPENSES

Charges courantes	125 000 €
Charges personnels	75 800 €
Indemnités	22 000 €
SIVU	53 000 €
CCN	67 000 €
Charges financières	132 282 €
PEDT	19 700 €
Cotisations/Contributions/Subventions	18 900 €
TOTAL	513 682 €



BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015 – RECETTES

Vente tickets cantine	18 000 €
Contributions directes	93 874 €
Dotations	155 800 €
Compensations TP TH TF	12 391 €
Revenus immeubles	37 000 €
Locations et Remboursement	11 420 €
Excédent reporté	185 197 €
TOTAL	513 682 €



Le budget

BUDGET PRIMITIF COMMUNE Année 2015 : SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	BUDGET 2015	RECETTES	BUDGET 2015
TOTAL DEPENSES	513 681.70 €	TOTAL RECETTES	513 681.70 €
Charges à caractère général			
Fluides (Eau, électricité...):	21 200.00 €	Remboursement charges :	3 850.00 €
Repas cantine :	22 000.00 €	Contributions directes :	93 874.00 €
Entretien bâtiment, voirie, matériel... :	44 000.00 €	Fonds de Péréquation	4 000.00 €
Fournitures scolaires et administratives :	5 200.00 €	Dotation globale de fonctionnement :	130 000.00 €
Contrat de maintenance :	4 000.00 €	Autres dotations :	25 800.00 €
Assurances :	6 500.00 €	Compensations TP, TH, TF :	12 391.00 €
Autres charges à caractère général :	2 700.00 €	Revenus des immeubles, location terrain, salles :	40 570.00 €
Frais de transport :	11 900.00 €	Ventes tickets cantines	18 000.00 €
Frais de téléphone et d'affranchissement :	4 300.00 €	Avois factures, ventes diverses	0.00 €
Cotisations (Concours divers) :	6 200.00 €	Excédents :	185 196.70 €
Impôts :	3 600.00 €		
Charges de personnel et assimilés			
Frais de personnel (salaires + cotisations) :	92 500.00 €		
Autres charges de gestion courante			
Indemnités et cotisations :	22 000.00 €		
Contingent incendie :	8 000.00 €		
Participation organisme de regroupement :	55 500.00 €		
Subventions :	4 800.00 €		
Charges financières			
Intérêts emprunts et autres charges financières :	5 000.00 €		
Part. budget assainissement :	10 000.00 €		
Dépenses imprévues :	12 000.00 €		
Reversement CCN :	67 000.00 €		
Amortissement Passerelle :	0.00 €		
Virement section investissement :	105 281.70 €		

BUDGET PRIMITIF COMMUNE Année 2014 : SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BUDGET 2015	RECETTES	BUDGET 2015
TOTAL DEPENSES	122 883.29 €	TOTAL RECETTES	122 883.29 €
Emprunts :	13 370.00 €	Excédents Investissement :	15 871.59 €
Caution :	2 000.00 €	Caution :	1 000.00 €
		Virement du fonctionnement :	105 281.70 €
		FC TVA :	730.00 €
Mairie :	20 000.00 €		
Cimetière	5 000.00 €		
Ecole	5 000.00 €		
Site internet et informatique	5 653.29 €		
Frais d'étude	10 000.00 €		
Réserves foncière ou achat de terrain	61 860.00 €		

VOTE DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Taxe d'habitation

= Base d'imposition : **373 300.00 €** x Taux : **8.66 %** = Produit attendu : **32 328.00 €**

Taxe Foncière sur les propriétés bâties

= Base d'imposition : **360 900 €** x Taux : **10.19 %** = Produit attendu : **36 776.00 €**

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties

= Base d'imposition : **44 200 €** x Taux : **56.04 %** = Produit attendu : **24 770 €**

NOTA IMPORTANT :

Lors du conseil municipal du 3 avril 2014, une analyse a été menée afin de définir si la commune doit augmenter ou non les taux des impôts locaux.

Il faut prendre en considération les changements pouvant intervenir au niveau de la C.C.N. notamment l'éventuelle création de communes nouvelles ou la restructuration, voire l'agrandissement des communes existantes, ce qui pourrait entraîner une mutualisation des taux.

Un comparatif a été réalisé entre les différentes communes, ce qui a permis de situer la commune de CAMJAC et de mettre en évidence la nécessité d'anticiper en augmentant légèrement les taux des impôts directs afin de réduire le risque d'une forte augmentation dans le cas où une mutualisation serait réalisée.

Lorsqu'une commune souhaite modifier les taux d'imposition, l'ensemble des taux doit être augmenté ou diminué. La règle interdit de ne faire varier qu'un seul et unique taux.

Une augmentation des taux de 1.9% a été proposée à l'ensemble des élus et un accord à l'unanimité pour l'application de cette augmentation a été obtenu.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE Année 2015 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

	Compte Administratif 2014	BUDGET 2015
TOTAL DEPENSES	6 142.00 €	4 800.00 €
Société de chasse :	150.00 €	150.00 €
Entente sportive CAMJAC / QUINS :	610.00 €	610.00 €
Amicale Pompiers NAUCELLE :	40.00 €	50.00 €
Basket Ball CAMJAC :	300.00 €	300.00 €
Association des Parents d'Elevés :	1 792.00 €	0.00 €
Tennis CAMJAC :	100.00 €	100.00 €
Club à FRONS la Forme : (*)	150.00 €	150.00 €
Lyre NAUCELLOISE :	50.00 €	50.00 €
Comité de Jumelage :	100.00 €	100.00 €
A.D.M.R. Secrétariat et Fonctionnement :	2 150.00 €	2 150.00 €
Les amis de la Fontanelle :	50.00 €	50.00 €
Toulouse Lautrec au BOSC :	100.00 €	100.00 €
Citron Bleu : (*)	300.00 €	300.00 €
Amicale Laïque NAUCELLE :	100.00 €	150.00 €
Les amis des Platanes :	150.00 €	150.00 €
Culture et Patrimoine en Naucellois	0.00 €	100.00 €
Provision	0.00 €	290.00 €

(*) L'activité de ces associations est suspendue pour l'année 2015. Toutefois des subventions ont été budgétisées et seront reversées à ces associations dans le cas d'une éventuelle reprise de leurs activités durant l'année 2015

Le budget

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT Année 2015 : SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	BUDGET 2015	RECETTES	BUDGET 2015
TOTAL DEPENSES	30 055.49 €	TOTAL RECETTES	30 055.49 €
Déficit :	0.00 €		
Interêts des emprunts :	12 520.00 €	Subvention communes	10 000.00 €
Travaux d'entretien :	2 482.00 €	Excédent :	8 482.00 €
Part Agence eau :	500.00 €	Participations habitants	7 370.80 €
Amortissement :	14 553.49 €	Amortissement :	4 202.69 €

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT Année 2015 SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BUDGET 2015	RECETTES	BUDGET 2015
TOTAL DEPENSES	241 678.65 €	TOTAL RECETTES	241 678.65 €
Capital emprunts :	15 000.00 €	FCTVA :	30 500.00 €
Avance remboursable :	5 000.00 €	Excédents :	85 522.09 €
Travaux Croix-Rouge / Le Fraysse :	218 972.26 €	Subvention CG :	61 153.00 €
		Subvention Agence de l'eau :	38 446.30 €
		Prêt 0 % Agence de l'eau	19 428.77 €
Amortissement :	2 706.39 €	Amortissement :	6 628.49 €

ANALYSE BUDGET 2015

Budget principal fonctionnement

* Dépenses :

Ce budget prend en compte des dépenses nouvelles liées principalement à l'école.

Tout d'abord une augmentation du nombre d'élèves et l'obtention d'un poste supplémentaire nous a conduits à la mise en place de classes modulaires qui ont bien sûr un coût de fonctionnement. Ce surcoût est visible dans les charges à caractère général. De plus, une augmentation des frais de personnel provient encore une fois de l'évolution des frais liés au T.A.P.E. et de la rémunération de ses intervenants

La participation aux organismes de regroupement sera plus élevée qu'en 2014, en effet il s'agit de la participation au SIVU CAMJAC / QUINS.

On note dans les charges financières une participation au budget assainissement. Pour la première année de fonctionnement en rythme de croisière, il n'y a plus aucune subvention ni taxe de raccordement ; ces dernières ayant déjà été prélevées en une seule fois en 2014. On peut donc voir que la partie fonctionnement du budget annexe pour l'assainissement ne sera pas équilibrée. Ce constat est délicat car les emprunts contractés pour la réalisation de l'assainissement collectif sont des emprunts à 30 ans avec des taux d'intérêts variant de 3,7 à 4%. Le rééquilibrage ne pourra se faire que si l'on parvient à permettre prioritairement et rapidement de construire autour du village de la Croix-Rouge.

* Recettes :

Le budget 2015 est bien sûr difficile puisqu'il enregistre une baisse des dotations publiques telles que la D.G.F.

Le budget

Budget principal investissement

Notre budget d'investissement est un marqueur important car il définit nos axes et nos projets pour les années à venir.

Tout d'abord la priorité pour 2015 est bien la nécessité de créer une réserve foncière pour bâtir, qui est aujourd'hui inexistante pour notre commune. Le PLUI, lancé déjà depuis plusieurs années est en passe d'être terminé. Si notre commune veut profiter du développement que va apporter la RN88, elle doit pouvoir être en mesure de proposer des terrains. Le manque de foncier de notre commune est une problématique majeure car l'acquisition est forcément plus complexe et plus coûteuse depuis que le PLUI a commencé son travail de zonage.

Ensuite, l'école primaire, enjeu majeur pour notre commune rurale et allant de pair avec le point précédent, doit continuer sa progression. Le montant des dépenses est lié à l'installation du bâtiment modulaire. Depuis le budget primitif 2015, une décision modificative a permis l'augmentation du montant prévisionnel de ce projet inattendu. Nous avons dû réagir immédiatement après la confirmation par l'académie début Mai 2015, qu'un poste d'enseignant nous était accordé.

Enfin, la ligne Mairie correspond au début des études de notre architecte et cabinet de maîtrise d'œuvre pour l'indispensable projet de rafraîchissement de celle-ci (Toiture, économie d'énergie, traitement acoustique et surtout la mise en conformité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite)

Budget Assainissement

Dès cette année 2015, **la section fonctionnement** n'est plus à l'équilibre par elle-même. Nous devons donc abonder ce budget par le budget principal de la commune.

En 2014, le budget était encore à l'équilibre grâce à la taxe de raccordement payée par les bénéficiaires pour chaque branchement, soit un montant de 30 314,74 €. Cette recette n'a lieu que la première année.

A partir d'aujourd'hui, si on analyse bien, on peut voir qu'en dépenses, l'amortissement ajouté des intérêts représente un montant d'environ 27 000 €. Du côté des recettes l'amortissement des subventions est de 4 202 €.

La différence de 22 800 € ne peut pas être comblée par la redevance d'assainissement, payée en fonction de la formule de calcul avec une part fixe et une part variable sur les volumes d'eau consommés. Pour cette année, on voit que l'estimation plafonne au total à 7 370 €.

Dans les années à venir, c'est donc un manque de 15 000 € que la Mairie devra combler au moyen de raccordements liés à des constructions supplémentaires, sous condition, que ces dernières soient possibles autour de la Croix-Rouge. C'est un pari sur l'avenir qu'il nous faut réussir.

L'équilibre de **la section investissement** paraît tout aussi difficile pour les 30 ans à venir du fait que l'amortissement en recettes (14 553 €) ne couvre pas le remboursement du capital (17 500 €).

BIENVENUE A L'ECOLE

Les effectifs prévus pour la rentrée scolaire 2015-2016 ayant augmenté (ils sont passés de 48 élèves pour la rentrée 2014-2015 à 55 élèves pour la rentrée 2015-2016), l'école de CAMJAC a obtenu la création d'un poste d'enseignant supplémentaire.

La confirmation de la création de ce poste s'étant faite relativement tard (fin avril 2015), la municipalité a dû prendre rapidement les mesures nécessaires pour accueillir enseignants et écoliers dans les meilleures conditions possibles.

La rentrée 2015-2016 étant prévue le 1^{er} septembre 2015, il était impossible de créer une nouvelle classe en dur. La solution temporaire d'assembler plusieurs modules préfabriqués entre eux a été retenue. Le terrain communal situé à côté de l'école n'étant pas assez grand pour accueillir cette structure, un accord a été trouvé avec le propriétaire du terrain voisin, Monsieur Bruno GREZES-BESSET, qui a bien voulu accepter de louer à la Mairie une surface de 65 m² supplémentaire. Un bail, à titre gratuit, pour une durée initiale de 27 mois (du 1^{ER} juin 2015 au 31 août 2017), renouvelable par tacite reconduction a été établi et signé par Monsieur GREZES-BESSET.

Le Conseil Municipal remercie vivement Monsieur GREZES-BESSET.



Le nouveau poste d'enseignant sera tenu par Madame Nathalie SINGLA. Cette création de poste permet à l'école de CAMJAC d'accueillir à nouveau les enfants de PS1 (Petite Section première année), chose qui était impossible l'année scolaire précédente. En effet, les élèves de PS1, bien que présents en classe, ne sont pas comptabilisés dans les effectifs par l'Education Nationale.

Le directeur de l'école, Monsieur Thierry PONS, avait donc dû refuser les PS pour l'année scolaire 2014-2015 car il aurait eu dans sa classe 35 élèves (7 élèves en PS1, 4 en PS2, 4 en MS, 13 en GS et 7 en CP). Pour préserver une qualité d'enseignement optimale, Monsieur Thierry PONS, avait donc dû renoncer à accepter les 7 élèves de PS1 qui étaient susceptibles d'effectuer leur rentrée scolaire en 2014-2015.

La vie scolaire

Les effectifs pour l'année scolaire 2015-2016 se répartissent de la façon suivante :

5 élèves en petite section première année (PS1).

7 élèves en petite section 2^{ème} année (PS2).

5 élèves en moyenne section (MS).

4 élèves en grande section (GS).

12 élèves en cours préparatoire (CP).

6 élèves en cours élémentaire 1^{ère} année (CE1).

5 élèves en cours élémentaire 2^{ème} année (CE2).

7 élèves en cours moyen 1^{ère} année (CM1).

9 élèves en cours moyen 2^{ème} année (CM2).

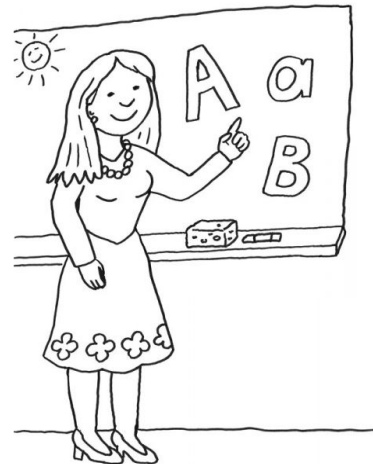
Monsieur Thierry PONS assure la maternelle : PS1, PS2, MS et GS soit un total de 21 élèves.

Madame Marina PERES s'occupe des CP et des CE1, soit un total de 18 élèves.

Madame Nathalie SINGLA prend en charge les CE2, CM1 et CM2, soit un total de 21 élèves.

L'effectif total de l'école de CAMJAC est donc de 60 élèves (ou 55 élèves pour l'Education Nationale qui ne comptabilise toujours pas les 5 élèves de PS1).

*La Municipalité souhaite
la bienvenue à sa
nouvelle enseignante,
Mme Nathalie Singla,
ainsi qu'à tous les
nouveaux écoliers.*



La vie scolaire

ACTIVITES PEDT

Le P.E.D.T. (Projet Educatif Territorial) est en place depuis déjà 2 ans dans les écoles de CAMJAC, NAUCELLE, TAURIAC et SALAN. Il n'est donc plus au stade de projet et c'est pourquoi le P.E.D.T. change de nom pour devenir le T.A.P.E. (Temps d'Animations Péri- Educatives).

Les horaires des animations restent inchangés et se déroulent en début d'après-midi de 13H30 à 14H30.

Trois animateurs extérieurs interviennent les mardis et vendredis auprès des écoliers de CAMJAC. Les lundis et jeudis des garderies « améliorées » seront assurées par les agents municipaux : Mme Simone ALLIE et Madame Peggy JEAN (remplaçantes respectives de Madame Anaïs FABRE et Madame Marie-Hélène COUFFIGNAL qui sont toutes deux en congés parental).

Les élèves de PS1, PS2 et MS n'étant pas concernés par le T.A.P.E., bénéficieront de la sieste qui sera surveillée par Madame Régine SUDRES.



Nos logements

Actuellement, sur la commune de CAMJAC :

- les 3 logements de l'école sont loués,
- les 2 logements de l'ancien Presbytère sont loués

Au village de FRONS :

- 1 logement sur 4 est loué à l'ancien Presbytère. Les 3 logements de type T2 sont disponibles
- Les 2 logements de l'ancienne école sont loués.

Un guide de bonne conduite a été élaboré, il sera proposé en conseil municipal et par la suite les locataires seront informés.

Le D.P.E. (Diagnostic de Performance Energétique) obligatoire sur tous les logements loués et à louer aura lieu cette année. Il a été budgétisé en début d'année au cours d'un conseil municipal et attribué à la société SOCOBOIS.

Pour tout renseignement, nous vous prions de contacter la mairie.



LES CHANTIERS

1 - Création d'une salle de classe complémentaire

Après la confirmation courant Mai de la création d'un poste supplémentaire à l'école de CAMJAC, la municipalité a dû rapidement prendre les mesures nécessaires pour accueillir enseignant et nouveaux écoliers.

La rentrée prochaine étant prévue le 1^{er} septembre 2015, il était impossible de créer une nouvelle salle de classe en dur, la solution temporaire d'assembler plusieurs blocs modulaires entre eux a été retenue pour une surface totale d'environ 75 m².

Diverses autorisations, nécessaires à la réalisation des travaux (commission handicapés et commission sécurité) ont été demandées et obtenues auprès de la Direction Départementale des Territoires et du Service Départemental de Secours et d'Incendie.

Les travaux ont été confiés aux entreprises

- PUECHOULTRE pour la partie terrassement et réseaux (Montant = 11 818.56 € T.T.C)
- INIGO pour la partie électricité (Montant = 2 209.92 € T.T.C)
- NAUCELLE THERMIQUE pour la partie plomberie (Montant = 1 997.23 € T.T.C)
- YVES COUGNAUD pour l'installation et la location des modules préfabriqués (Montant installation : 3 912.00 € - Montant repli : 2 286.00 € – Coût de location = 726.00 € T.T.C / mois soit un coût total de 16 698 € T.T.C pour 23 mois de location)

Le coût global prévisionnel des travaux s'élève à 38 921.71 € T.T.C pour une durée de 23 mois de location.

Il a été obtenu du Conseil Départemental une aide de 5 000 € versée dans le cadre du Fonds Départemental de Péréquation de la taxe professionnelle année 2015. Le montant de la T.V.A. pouvant être récupéré est de 1 969.43 €.

Le cout prévisionnel des travaux pour la municipalité s'élèvera donc à 31 952.28 € pour une durée de 23 mois de location



2 - Travaux dans les cimetières

La commune compte deux cimetières :

- Un situé à FRONS de 131 concessions perpétuelles ainsi que 6 fosses communes.
- L'autre situé à CAMJAC de 120 concessions perpétuelles.

2-1 - Cimetière de FRONS :

Le cimetière de FRONS compte à ce jour 131 concessions perpétuelles ainsi que 6 fosses communes, sa surface disponible est encore importante pour les années avenir.

Au sein de ce cimetière, il va être aménagé un espace funéraire (destiné aux urnes).

Il dispose aussi d'un nouveau dépositoire caveau communal.

Dans la limite des places disponibles, ce dépositoire est à la disposition des familles pour le dépôt provisoire de leur défunt ayant droit à l'inhumation dans une concession située dans les cimetières de CAMJAC ou FRONS.

A compter du 6ème jour, le corps du défunt doit être placé dans un cercueil zingué.

La durée totale du séjour dans le dépositoire ne peut excéder 12 mois. Passé ce délai, le corps sera inhumé en fosse commune, 15 jours après un avis par lettre recommandée avec accusé de réception demeuré sans effet, à moins qu'une nouvelle autorisation soit accordée, s'il n'en résulte aucun inconvénient.

Le dépôt dans le dépositoire donne lieu au profit de la Mairie, à des redevances fixées par le Conseil Municipal. **Gratuité les 8 premiers mois et soumis à recouvrement les 4 derniers mois pour un montant de 30 € / mois.**

L'autorisation du dépôt est donnée par le Maire de CAMJAC sur demande écrite déposée par la famille ou par toute personne ayant qualité pour pouvoir aux funérailles.

Les familles peuvent donc prendre contact avec la municipalité pour tous renseignements relatifs à la mise à disposition de ce dépositoire.

Le coût de l'opération pour la municipalité s'élève à 2 679.60 € T.T.C. Nous remercions vivement Christophe LACOMBE pour le déchargement et la mise en place à titre gracieux.

2-2 - Cimetière de CAMJAC

Sur CAMJAC, le potentiel de concessions restantes est de 10, dans un futur proche le manque de place se fera donc ressentir. C'est pourquoi, dans un premier temps, il a été proposé à Melle TAPIE DE CEYLERAN un réaménagement de la parcelle du Château du Bosc afin de pouvoir récupérer quelques emplacements en plus de ceux disponibles. Il a été proposé avec l'accord de M^{elle} Nicole TAPIE DE CEYLERAN de faire un historique des concessions du château pour mettre en évidence les liens de parenté avec le peintre Toulouse Lautrec (sépulture de son père). Nous remercions donc chaleureusement M^{elle} Nicole TAPIE DE CEYLERAN.

Dans un second temps la municipalité engagera des négociations avec les riverains en vue d'un agrandissement.

De façon à optimiser la gestion des concessions, une classification par numéros apposés sur les caveaux est prévue. Cela servira de référence pour les familles, les entreprises de pompes funèbres, de marbrerie et la commune.

La municipalité a décidé de proposer en plus des concessions perpétuelles, des concessions temporaires avec des durées de 50 et 30 ans renouvelables. De ce fait de nouvelles surfaces et tarifs vont être proposés.

La commune ayant pris la décision d'agrandir le cimetière de CAMJAC, la municipalité apporte certaines modifications afin d'anticiper le financement de ce projet.

Ainsi, de nouvelles surfaces et durées sont proposées ainsi que la modification concernant le tarif des concessions perpétuelles.

Nouvelles surfaces :

- partie funéraire : 1.5m²
- caveau : 6m² ou 3m²

Tarifs des concessions :

- Perpétuelle : 145 € / 6m² ou 72,5 € /3m²
- Cinquantenaire : 115 € / 6m² ou 57,5 € /3m²
- Trentenaire : 70 € / 6m² ou 35 € /3m²

LES PROJETS

1 - Projet de rénovation de la mairie

Lors du conseil Municipal du 20 Juin 2014 il avait été proposé de scinder les travaux de rénovation en trois parties : l'intérieur, l'extérieur (toiture, façades) et enfin les abords de la mairie. Dans un souci de respect budgétaire et compte tenu d'une volonté commune, il a décidé qu'il fallait se limiter au réaménagement spécifique de la mairie à moindre coût, tout en privilégiant l'accessibilité aux personnes à mobilités réduites, la recherche d'économie d'énergie, un agencement pour un accueil en toute discrétion et la réfection de la toiture.

Lors du Conseil Municipal du 29 Août 2014, une délibération a été prise en faveur d'AVEYRON INGENIERIE, agence départementale du Conseil Général de l'Aveyron(CG12), afin qu'elle puisse nous épauler dans ce projet.

La rencontre avec deux membres de cette agence, Monsieur Clément ALARY d'une part et Monsieur Sébastien DURAND d'autre part, a permis de poser les grandes lignes de ce projet.

Monsieur ALARY est spécialisé dans le bâtiment et Monsieur DURAND, Chef de la Subdivision Ouest au Conseil Général, est responsable de la partie V.R.D. (Voiries et Réseaux Divers) et suivra la dernière phase concernant les abords de la Mairie.

Monsieur DURAND a notifié qu'il fallait séparer la partie bâtiment, qui est peu soutenue par des subventions du CG12, de la partie extérieure qui elle peut rentrer dans une opération type « Cœur de Village » subventionnée par le CG12.

Dans le cadre de l'assistance technique, Monsieur ALARY a rédigé un programme détaillé suivant les impératifs et les besoins nécessaires à la rénovation de la mairie transmis par la commission. Ce programme nous a permis de lancer les consultations fin juin afin de faire un choix de maîtrise d'œuvre.

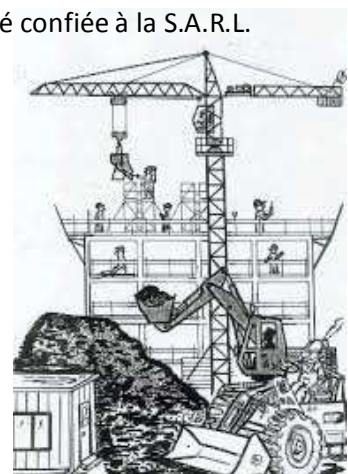
Le choix de la maîtrise d'œuvre s'est porté sur le groupement :

- Architecte : le 23 ARCHITECTURE
- Bureau d'étude : INSEE

Montant des honoraires : 16 380.00 €

La mission du contrôle technique a été confiée au bureau VERITAS pour un montant d'honoraire de : 2 940.00 €

La mission de la coordination en matière de sécurité et protection de la santé a été confiée à la S.A.R.L. ECO + pour un montant d'honoraire de : 1 584.00 €



Le budget prévisionnel des travaux s'élève à 130 000 € H.T.

A ce jour, le choix de la faisabilité a été validé en commission Mairie et le diagnostic a été réalisé puis présenté en commission Mairie.

Il faut compter cinq à six mois pour la réalisation des plans et le montage du dossier d'appel d'offre, lancer les appels d'offre et retenir les entreprises pour la réalisation des travaux.

Les travaux pourraient donc commencer au cours du 2nd trimestre 2016 pour une livraison prévisionnelle le 1^{er} trimestre 2017.

2 – Création d'un terrain de boule de quille au village de FRONS

Dans un esprit de redynamiser la vie du café de FRONS, de conforter le tissu associatif de la commune et le lien intergénérationnel, il a été envisagé de créer un terrain de pétanque et de quilles qui sera situé derrière l'église proche du cimetière de la famille LACOMBE.

L'avis et l'autorisation de principe de mettre en œuvre ce projet a été demandé à M. Pierre LACOMBE qui a bien voulu donner son accord. Nous le remercions vivement.

Des travaux de terrassement et d'aménagement devront être réalisés pour rendre ce terrain praticable et fonctionnel.

Le lancement des travaux est prévu début décembre pour une livraison début d'année 2016.

Les travaux ont été confiés aux entreprises :

- JSM TP pour la partie terrassement et réseaux (Montant 7 061.40 € T.T.C)
- NAUCELLE ELEC pour la partie éclairage (Montant 2 479.73 € T.T.C)

Le montant de la fourniture des traverses bois s'élève à 967.20 € T.T.C. dont la pose sera réalisée par nos agents municipaux.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 10 508.33 € T.T.C

Pour pouvoir réaliser ce projet il a été déposé une demande de subvention auprès de la Préfecture (reliquat DETR 2015). Une aide de 2 191.97 € a été allouée.

Le montant de la T.V.A. dont le montant s'élève à 1 751.39 €, est également récupérable.

Le cout prévisionnel des travaux pour la municipalité s'élèvera donc à 6 564.97 €



ZOOM sur ...

Jean-Louis VIALETTE



Jean-Louis VIALETTE est un agriculteur de 56 ans, il exerce depuis 31 ans, marié et père de deux enfants, Emilie et Joris.

A la suite d'un BPA obtenu à VALENCE D'ALBI, il s'est installé sur l'exploitation familiale. Aujourd'hui il y travaille avec son père retraité (mais toujours d'une grande aide) et son fils Joris.

Ce dernier a obtenu un BEP plombier-chauffagiste et baccalauréat professionnel de plombier-chauffagiste, il a travaillé quatre ans chez des artisans avant de rejoindre son père sur l'exploitation familiale.

L'exploitation est située à la REGINIE. Ils élèvent des vaches allaitantes de race limousine, qu'ils vendent sur les foires, des porcs qu'ils engraisent jusqu'à 115 kg qui sont livrés à une coopérative, et cultivent des céréales pour l'alimentation de leurs troupeaux.

Aux questions :

➤ Pourquoi as-tu choisi ce métier d'agriculteur ? Et quels en sont selon toi les points positifs et négatifs ?

Jean-Louis répond :

« J'ai toujours voulu faire ce métier, mon père était agriculteur et j'ai toujours vécu ici, ce que j'aime le plus c'est la liberté de gérer mon temps de travail et m'organiser comme je le veux, malgré les contraintes 7 jrs/ 7et 24h/24 et le mauvais côté de la paperasse. »

Joris répond :

« Ce que j'aime c'est la proximité avec la nature, les animaux, le fait de travailler à côté de ma maison, de ma famille et de mes amis. On peut s'organiser et gérer notre temps de travail la plus part du temps ce qui me permet de pouvoir avoir des activités extra-professionnelles telles que le football. Une ouverture d'esprit, un lien social indispensable de nos jours. »

L'exploitation

- Production animales :
- Quelle race bovine ? limousine/ porcine: 410 places à l'engraissement, achat à 25kg engraissement jusqu'à 115kg puis vente à une coopérative
- Combien de vêlage/an : 60 / vente à la foire
- Productions végétales:
- Quelle est la Surface Agricole Utile de ton exploitation (SAU)? 54
- Quelle est la Surface Fourragère Principale (surfaces en herbe + maïs..)? environ 40
- Combien d'hectares en céréales? 14

Agriculture

➤ *Quelles sont selon toi les qualités à avoir pour entreprendre et persévérer dans cette voie au vu des difficultés du monde agricole?*

Jean-Louis répond :

« Pour être agriculteur il ne faut pas être pressé, il ne faut pas compter son temps de travail, ni vouloir finir à l'heure, il ne faut pas regarder la montre », il faut être motivé, assidu et passionné par l'agriculture (la nature, les animaux..), il faut aussi savoir gérer l'administratif (qui prend énormément de temps). »

Joris répond :

« Il faut être polyvalent, organisé et entrepreneur ».

L'agriculteur d'aujourd'hui ne cesse d'évoluer, Jean-Louis lui continue de se former à l'aide de revues types « France agricole », « volonté paysanne » et d'internet quant à Joris il apprend le métier grâce au savoir et à l'expérience de son père et son grand-père.

La place des agriculteurs au sein de notre commune et le développement.

Pour Jean-Louis et Joris l'agriculture permet l'entretien du paysage rural, malheureusement il y aura de moins en moins d'agriculteurs, de moins en moins de fermes reprises.

Le développement de la commune peut entraîner des problèmes de voisinage avec l'incompréhension des nouveaux arrivants face au travail agricole ainsi que des problèmes pour accéder à son propre terrain avec le matériel agricole.

Leurs attentes aujourd'hui envers leur commune et envers l'intercommunalité sont la protection des terrains agricoles et l'entretien des routes et des chemins utilisés par ces derniers

La vie associative

Maire et adjoints ont été chaleureusement invités à plusieurs Assemblées Générales d'Associations de CAMJAC et ont pu également découvrir la qualité des activités proposées.

De cette première expérience, est ressorti l'extraordinaire lien qu'il y a entre les différentes associations. Elles ont toutes une même finalité : créer des moments conviviaux, d'échanges d'idées, de partage intergénérationnel et de solidarité.

La mairie est prête à accompagner, dans la limite de ses possibilités et dans un esprit de recherche de mutualisation, toutes démarches qui seraient faites par les associations afin de les aider à se dynamiser.

Nous invitons la population de CAMJAC et extérieur à nous suivre et à venir nombreux les soutenir. C'est ainsi que perdurera et s'accroîtra ce lien social moteur du bien vivre Camjacois.

ASSOCIATION	Présidence (<i>Actualisation de nos présidents au prochain bulletin</i>)
ESCQ (entente sportive CAMJAC-QUINS)	M. NAYRAC Elie (05.65.70.19.29) et M. MALPEL Clément (06.19.94.08.37)
Le Basket Club Camjacois	Mme GIL Cindie (05.65.61.66.87)
Le Tennis	M. BOISSONNADE Eric (06.01.10.00.56)
A FRONS la Forme	Mme DELMAS Nadine (05.65.72.28.13 ou 06.77.67.12.54) <i>(Nota : activité suspendue pour les années 2014 et 2015)</i>
La Chasse	M. BESSET Philippe (05.65.72.25.85)
L'APE (Association des Parents d'Elèves) de l'école de CAMJAC	Mme DELBRUEL Carole (06.48.42.92.15)
Comité des Fêtes de CAMJAC	M. MALPEL Sylvain (05.81.19.03.20) et M. Franck DUDACH
Comité des Fêtes de FRONS	M. SUDRES Jean-Claude (05.65.69.20.17) et M. IMBERT Michel (05.65.72.09.59)
Comité d'animation	M. PANIS Olivier
Los Dos Cloqués	Mme GIOVANINI Paulette (05.65.72.25.63)
Le Citron Bleu	M. PEREZ Jean-Pierre (05.65.72.20.63) <i>(Nota : activité suspendue pour l'année 2015)</i>
La Ségaline	M. NEGRIE Alain (05.65.72.26.16)
Les amis des Platanes	M. JAMES Jean-Marie

Toutes ces associations sont régies par la loi 1901 à but non lucratif

En vue de la parution du calendrier des manifestations lors du prochain bulletin municipal et afin d'anticiper les réservations des salles des fêtes, nous remercions les différentes associations de se rapprocher de la mairie et de nous confirmer les dates des manifestations pour l'année 2016, si possible, avant le 22 mai 2016

LA SEGALINE

« LA SEGALINE »- Ecole de danses traditionnelles et folkloriques- a clôturé l'année par le traditionnel repas de fin de saison suivi d'une trêve estivale bien méritée.



Les activités ont repris mi- septembre 2015 à partir de 20h30 à la salle des fêtes de CAMJAC.

Que vous soyez danseur débutant ou confirmé et si vous aimez la danse et plus particulièrement les danses traditionnelles et folkloriques, n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Ambiance et convivialité assurées !!!

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Alain NEGRIE au 05.65.72.26.16 ou au 06.17.80.29.03.

A très bientôt sur la piste de danse !

NEGRIE Alain & Luciane

LE TENNIS

Le tennis club CAMJACOIS compte à ce jour 15 licenciés, essentiellement vétérans.

Nous organisons :

- En collaboration avec le club de Naucelle, un tournoi affilié à la fédération française de tennis qui a eu lieu cette année au mois de Juillet,
- Un tournoi interne de mai à août entre les licenciés du club affiliés à la FFT,
- Un quine à Orlando fin septembre.

Si des personnes sont intéressées pour pratiquer le tennis vous pouvez nous contacter au 06.01.10.00.56 (M. BOISSONADE)



L'Entente Sportive CAMJAC - QUINS

La saison 2014/2015 de l'ESCQ est conforme aux objectifs du début de saison.

L'équipe est maintenue dans son championnat, en espérant des plus beaux objectifs pour la saison prochaine.

Les quines et déjeuners ont été un grand succès cette année et le traditionnel tournoi et son repas dansant ont eu lieu le samedi 6 juin à QUINS.



Merci à tous les bénévoles qui travaillent pour que le club continue de vivre dans la bonne humeur et la convivialité.

Merci également aux mairies de CAMJAC et de QUINS pour les infrastructures et leur soutien.

Si vous souhaitez obtenir des informations sur le fonctionnement du club, intégrer une équipe ou devenir bénévole n'hésitez pas à nous contacter.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE CAMJAC



Qu'est-ce que l'A.P.E

L'Association des Parents d'Elèves de l'école de CAMJAC est une association à but non lucratif. **Son rôle essentiel est d'apporter une participation financière aux activités pédagogiques.**

Pour cela, l'association met en place des actions plusieurs fois au cours de l'année scolaire, qui sont autant d'occasions de partager des moments conviviaux.

Tous les parents d'élèves sont membres, par définition, de l'association. Dans ce cadre, l'investissement de chacun, que ce soit au sein du bureau ou à l'occasion des réunions et des manifestations, constitue :

- une participation à la vie de l'école,
- une aide pour mener à bien les projets de l'association,
- un apport de talents et de compétences.

Bilan des actions de l'année 2013-2014 :

Le traditionnel quine et la tombola de l'école qui ont eu lieu, comme chaque année à la salle des fêtes de CAMJAC, le premier samedi du mois de décembre : ce fut un grand succès, tout le monde a bien été au rendez-vous ! Merci à tous pour votre participation !

- **L'APE a organisé la 2ème édition de la journée intergénérationnelle** le dimanche 13 avril à FRONS; Les parents de l'APE ont proposé un déjeuner convivial en invitant les résidents des Platanes qui ont tous honoré ce rendez-vous. L'après-midi ensoleillé a permis à tout le monde de profiter des jeux en bois créés et proposés par Nicolas DUMENIL.
- **Les photos de classe** : c'est la photographe CAMJACOISE, Emeline avec qui nous avons poursuivi notre collaboration ; cette année, l'Ape a proposé aux familles des photos de groupe en extérieur en attendant la prise de photos de fratries, individuelles ou de groupes à l'automne 2014. Ces photos seront ensuite déclinées en produits dérivés pour des idées cadeaux de Noël...
- **Nouvelle action menée en 2014** : la vente de bulbes et plants. Les parents ont bien adhéré à cette opération ; l'APE les remercie chaleureusement.

Toutes ces actions ont permis de participer au financement des activités pédagogiques et éducatives de l'école :

- transport,
- spectacles proposés par le Centre Social et Culturel du Naucellois
- cotisations diverses (MAE, CSCN, USEP)
- **Financement exceptionnel de deux voyages « découverte »** : les grands sont partis une semaine en avril 2014 à Font Romeu et la classe des petits est partie deux jours en mai au domaine de Laurière pour un séjour thématique autour de la danse africaine.

MONTANT TOTAL de la participation financière de l'APE pour l'année scolaire 2013/2014 dans les activités pédagogiques : 4500 € (+ 30% par rapport à 2012/2013)

- **Equipement informatique de l'Ecole** : l'APE a déposé un dossier de demande de soutien financier en mars dernier auprès du Crédit Agricole intitulé : «Faire rimer ruralité et ouverture sur le monde » ; ce dossier a permis de recevoir un soutien financier de 2000€ ; Ce soutien financier du Crédit Agricole contribuera ainsi, avec la participation de la mairie et de l'APE, au financement d'ordinateurs, de tablettes et autres accessoires informatiques ; l'équipe enseignante de l'école de CAMJAC pourra, d'ici la fin du premier trimestre de l'année scolaire 2014-2015, accompagner tous les élèves dans leurs apprentissages "avec le numérique", "par le numérique" et "au numérique".

Quels sont les projets pour l'année scolaire 2014/2015 ?

- Participation au financement des sorties culturelles.
- Le traditionnel quine le 6 décembre 2014 et une grande tombola autour de la gastronomie... avis aux fins gourmets !!
- Et beaucoup d'autres nouvelles actions innovantes et originales à venir...

L'APE de CAMJAC est un acteur incontournable dans la vie de l'école ; elle facilite les projets en apportant un soutien financier. Pour cela, elle organise des actions qui mobilisent un grand nombre de familles de la commune et bien au-delà !!

Cette mobilisation participe à un objectif commun : proposer à tous les enfants scolarisés à l'école de CAMJAC un environnement privilégié. Ainsi, chaque élève peut s'épanouir pleinement en prenant du plaisir à apprendre et à grandir.

L'Assemblée Générale de l'APE a eu lieu le 2 octobre 2014 et a donné lieu à un changement de bureau.

Les membres de l'ancien bureau souhaitent remercier tous les parents, les amis de l'école de CAMJAC, la mairie et les acteurs de la vie de l'école qui se sont investis tout au long de l'année pour et avec l'A.P.E.



Composition du nouveau bureau pour l'année 2014-2015

Présidente: Carole DELBRUEL

Secrétaire: Magali ASSIE

Trésorière: Céline PEREZ

Co-trésorière : Virginie TREMOLET

Nouvelle rentrée, nouvelle équipe, les changements maintiennent actifs !!

Vous pouvez contacter l'A.P.E

Téléthon



Un public nombreux, une ambiance chaleureuse, des tripoux et des truites, la recette de la réussite du Téléthon à FRONS

Le slogan était prémonitoire, téléthon à fond à FRONS, ce fut le cas au-delà de nos espérances. Cet évènement fut une vraie fête au village, chaleureuse et conviviale à souhait.

Merci à tous ceux qui sont venus soutenir par leurs dons nos bénévoles, bravo à Nadine, Geneviève, Claudie, aux deux Gérard à Isabelle, Julie, Magali, Elisabeth, Bernard, Ricou, Jean-Marie et tous les autres pour leur travail et leur disponibilité.

Nos remerciements vont aussi vers les associations locales qui ont par leurs dons contribué au résultat plus que positif de cette opération. Aux enfants de l'école pour la réalisation de fresques.

La vie associative

Le succès de cette journée fut parfaitement géré par l'équipe de bénévoles, étoffée de quelques nouvelles recrues. Environ 200 convives, qui se sont succédés entre 8 heures du matin, et bien après 14 heures. La présence des copains d'accord's, n'est certainement pas étrangère à ce succès. Mille bravos, à André, pilier et fondateur du groupe, à l'ami Boyer pour sa prestation impromptue à l'harmonica. Les chansons occitanes, reprises en chœur par le public, furent de grands moments de la journée.

Les organisateurs se sont retrouvés dès lundi, pour tout ranger, puis faire le bilan de la manifestation. Ce bilan nous sommes heureux et fier, de vous le présenter et de le partager avec vous tous, car c'est tous ensemble que nous avons fait de cette journée une belle œuvre de solidarité en faveur du Téléthon.

CAMJAC versera donc une fois encore, une somme rondelette au pot commun, ce qui pour une commune de notre taille, sera un résultat dont nous pouvons tous être fiers.

Dimanche à FRONS il y eut donc trois vainqueurs: le Téléthon, la solidarité, l'humanisme, et cela grâce à vous tous. « Seul on n'est rien, ensemble on est bien » chantent les copains d'accord's dans leur « hymne », cela n'a jamais été aussi vrai que dimanche à FRONS.

Rendez-vous est pris pour 2015, l'objectif pour les organisateurs, faire encore mieux pour satisfaire les convives, pour CAMJAC, dépasser la somme de 2014. Relèverons-nous ce défi ? A n'en pas douter, vous serez au rendez-vous. Merci et bravo à tous.

Bilan 2014: Recette brute 2669 € Dépenses:1108,86€

Somme versée à l'AFM 1560,64€

Edgar WERMUTH



LOS DOS CLOQUIES EN 2014

Les aînés de CAMJAC - FRONS se sont retrouvés le 11 janvier pour tirer les rois, puis le 16 février bien entourés pour le quine annuel du club.

Le 18 mars, la sortie « estofinado » nous a amené à Pruines où nous avons visité la safranière de Majorac avant de passer à table.

La traditionnelle fouace des rameaux nous a réuni le 5 avril.

Du 8 au 14 avril, le voyage annuel a fait découvrir aux 53 participants le royaume de l'eau et des fleurs : La HOLLANDE.

La Camargue fut la destination de la sortie de printemps, le 23 mai.

A la rentrée, le club « Los Dos Cloquiès » a organisé, le 4 octobre, la fête du secteur 11 (10 clubs) à la salle des fêtes de CAMJAC, à cette occasion une exposition à la salle de FRONS a présenté les réalisations de certains aînés (bravo aux artistes). Michel Lacombe de Sauveterre a animé le goûter convivial du 14 novembre.

Enfin l'assemblée générale du 6 décembre a fait apparaître la bonne marche du club.



COMITE DES FETES DE CAMJAC

En 2014, le comité des fêtes de CAMJAC a débuté par la traditionnelle gratounade, une soirée dansante où amateurs de fritons et amoureux du folklore se donnent rendez-vous, au son de la musique de Michel Bonnefous (notre accordéoniste local).

Le 1er week-end d'août, la pluie s'est invitée mais elle n'a pas empêché les gens bons de CAMJAC à faire encore une fois un carton plein avec un apéro concert (brochettes-frites-crêpes), un concours de pétanque et un bal traditionnel accompagné du fameux jambon braisé.

C'est sous la joie et la bonne humeur quelque peu humide que familles et amis se sont retrouvés nombreux à l'occasion de cette fête annuelle.

La sortie annuelle a eu lieu au Super Lioran sous un superbe soleil.

Ces manifestations sont réussies grâce à la participation de bénévoles. Les portes du comité des fêtes sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent s'investir et partager de bons moments.

COMITE DES FETES DE FRONS

A FRONS, les moules ont la frite et elles nous l'ont bien montré encore pour cette année 2014.

C'est sous un superbe temps que s'est déroulée la fête votive où famille et amis se sont retrouvés nombreux.

Un apéro concert plus que réussi avec les fameuses moules grillées pour le plaisir de nos papilles sous le son du groupe : demi-citron et ensuite un bal traditionnel avec un délicieux magret de canard.



CAFE DU VILLAGE DE FRONS : Comité d'Animations de FRONS

C'est une Association qui gère un débit de boissons depuis 30 ans, tout en organisant quelques animations, comme le méchoui qui a eu lieu cette année le 21 juin et rassemblé une centaine de convives. C'est sous un superbe temps que s'est déroulée la fête votive où famille et amis se sont retrouvés nombreux.

Au printemps 2016, auront lieu les 30 ans du café, une journée conviviale où familles et amis pourront se retrouver, suivie d'une petite soirée où tous les CAMJACOIS sont attendus.

Le café est ouvert à toutes les associations de la commune qui souhaitent se retrouver pour organiser des réunions ou manifestations. Pour cela contacter la mairie.

Les heures d'ouverture sont les suivantes :

- Le Samedi soir à partir de 19H00, jusqu'au dernier client.
- Le Dimanche matin jusqu'à 12H00.
- Le Dimanche après-midi à partir de 17H00, jusqu'au dernier client.

Vous pourrez contacter un des bénévoles du café au : 05.65.72.20.19 durant les horaires d'ouvertures.

Je voudrais remercier tous les bénévoles qui s'investissent tous les week-ends afin de faire vivre le café associatif tout en conservant un lien social.



**INFO
DERNIERE MINUTE**

Pour le centième anniversaire de LA GRANDE GUERRE, le club des aînés ruraux LOS DOS CLOQUIES organise un voyage à VERDUN du 27 juin au 03 juillet 2016.

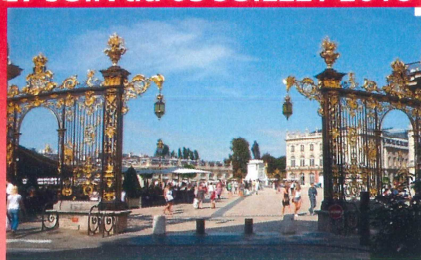
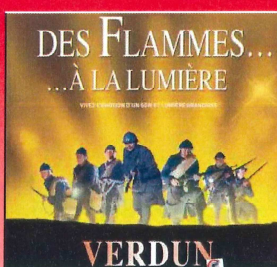
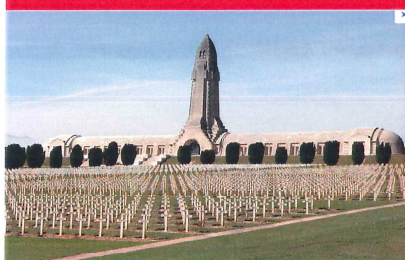
Des places restent encore disponibles.

Pour ceux qui souhaitent participer, jeunes et moins jeunes, prendre contact avec Mme Paulette GIOVANNINI au 06.47.94.78.20.

Priorité sera donnée au CAMJACOIS.

VERDUN, CENTIEME ANNIVERSAIRE

27 JUIN au 03 JUILLET 2016



Lundi 27 juin : DEPART – COLOMBEY LES DEUX EGLISES – HEUDICOURT SOUS LES COTES
Départ 4h20 NAUCELLE GARE garage, 4h30 CAMJAC et 4h40 FRONS. Départ en direction de CLERMONT FD. Petit-déjeuner en cours de route. Déjeuner vers GIVRY. Arrivée en fin de journée à COLOMBEY – LES DEUX EGLISES découverte de la **haute croix de Lorraine, le cimetière et la maison de la boiserie**. Installation à l'hôtel*** Le Lac de Madine, dîner et logement pour **6 nuits**.

Mardi 28 juin : NANCY – VAUCOULEURS - DONREMY
Départ avec votre guide. Visite guidée de NANCY : Cité harmonieuse et **ville d'art** avec sa merveilleuse **place stanislas**. Déjeuner. Route vers VAUCOULEURS, visite du **musée Jeanne d'Arc** consacré aux représentations de Jeanne d'Arc. Puis à DOMREMY, visite de la **maison natale de Jeanne d'Arc** et du **centre Johannique**. Retour à l'hôtel, dîner et logement.

Mercredi 29 juin : LE LUXEMBOURG – REMICH - VERDUN
Départ avec votre guide pour LE LUXEMBOURG. Visite guidée panoramique de la **capitale du Grand Duché**, cité cosmopolite à la fois capitale de l'union Européenne et important centre bancaire. Déjeuner. Puis REMICH, joli **bourg viticole** situé sur les rives de la Moselle. **Balade en bateau** à la découverte des 3 frontières de REMICH à SCHENGEN. Découvrez ses **vallons, châteaux et fortifications** de toutes les époques. Retour à l'hôtel, dîner et logement.

Jeudi 30 juin : VERDUN – RIVE DROITE
Départ avec votre guide pour VERDUN et visite de la cathédrale, la porte chaussée et la **Citadelle Souterraine**. A bord de **petits wagonnets**, découverte de la **vie des poilus** durant la première guerre. Déjeuner. Départ avec votre guide pour la Rive Droite du champ de bataille, au cœur de l'histoire. Visite du **Fort de DOUAMONT**, pièce maîtresse de la défense autour de VERDUN. Puis arrêt au **Mémorial de VERDUN** et à l'**ossuaire de DOUAMONT** où reposent près de 130000 combattants. Coup d'œil à la tranchée des Baïonnettes, monument édifié à la gloire du 137ème RI. Retour à l'hôtel, dîner et logement.

Vendredi 1^{er} juillet : COMMERCY – FORT DE FERMONT
Départ pour COMMERCY. Découverte de la fabrication de la **célèbre madeleine** et dégustation. Déjeuner. Découverte de la **ligne Maginot** avec la visite du **fort de FERMONT**, présentant d'importants documents, équipements de la deuxième guerre mondiale. Visite de 3 Kms de galeries **avec le train touristique d'époque**. Dîner. Puis assistez au **SPECTACLE SON ET LUMIERE « des FLAMMES A LA LUMIERE » : 250 acteurs, 1000 projecteurs, 900 costumes, 2 ha d'espace scénique, des effets spéciaux spectaculaires, des projections d'images géantes... 70 tableaux** retracent sous vos yeux le destin croisé de combattants et de civils, français et allemands, de la Belle Epoque à la 1ère Guerre Mondiale ; de la Bataille de VERDUN à l'Armistice ; de 1927 jusqu'à nos jours... Saisissant ! Retour à l'hôtel pour le logement.

La vie associative

Samedi 2 juillet : REIMS

Route vers **REIMS**. Déjeuner. Rencontre avec votre guide. Visite guidée de la ville et sa **célèbre cathédrale** l'une des plus grande du monde, lieu des sacres de rois de France. Visite d'une **cave de champagne** ou s'élabore le précieux vin des fêtes avec dégustation. Retour à l'hôtel, dîner et logement.

Dimanche 3 juillet : RETOUR

A 7h30 départ vers AUXERRE, NEVERS, **Déjeuner** en cours de route, MOULIN, CLERMOND FD. Arrivée vers 21h00.

TARIF PAR PERSONNE

De 40 à 50 participants

980 €

De 30 à 39 participants

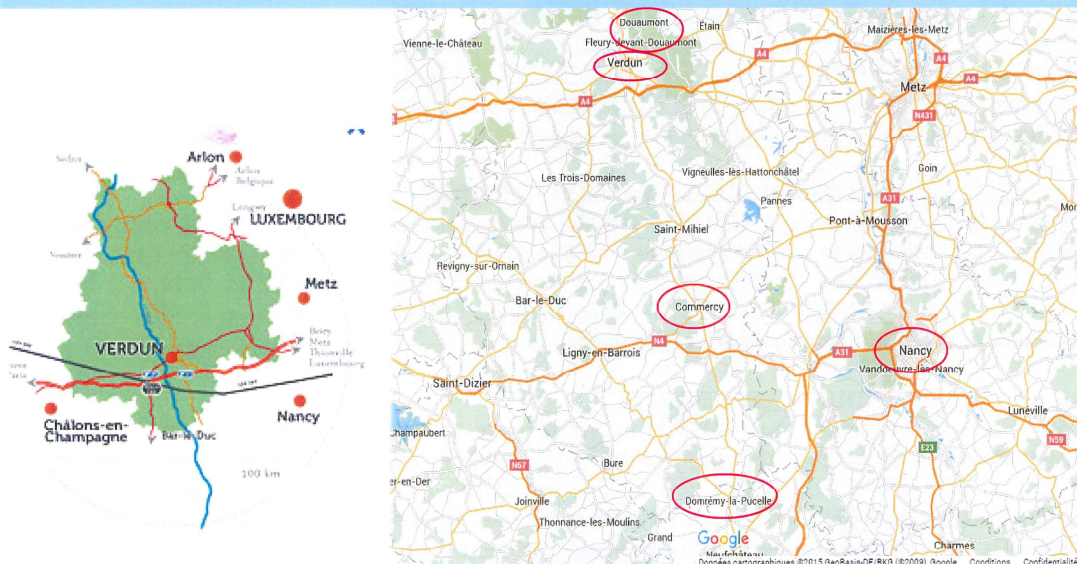
1045 €

Le prix comprend: Le transport en autocar confortable, l'hébergement en chambre double en hotel 3*, la pension complète du petit - déjeuner du Jour 1 au déjeuner du Jour 7, ¼ vin + café aux déjeuners, les visites, une soirée dansante à l'hôtel, un guide journée des J2,J3 et J4, le guide ½ journée à REIMS, le spectacle à VERDUN, les pourboires.

Le prix ne comprend pas : chambre seule (+222€/pers), les assurances rapatriement et annulation (prises par le club)

Acompte de 310€ à verser avant le 25/01/2016

Solde à verser avant le 23/05/2016



CONTACT : Héléne 05.65.69.29.20 / laprimaube@segalacars.com

5bis av. de Toulouse 12450 La Primaube

BON POUR ACCORD :

GROUPE :

participe au voyage Verdun, centième anniversaire du 27/06 au 03/07/2016

Représenté par : NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE (obligatoire) : MAIL :

NOMBRE DE PARTICIPANTS : A PRECISER (10 jours avant la sortie)

J' ai lu et accepte les conditions de vente générales et particulières de Ségala Cars + Paiement à réception de la facture

Date et signature : précédée de la mention « Lu et approuvée »

SEGALA CARS - 5 bis avenue de Toulouse 12450 La Primaube - 05.65.69.29.20 - laprimaube@segalacars.com

Capital : 150 000 € APE n°602 G SIREN n°392351524000 13. ORGANISATEUR DE VOYAGE : RCP n°51349712. HABILITATION N°HA012950007 - N° TVA : N°FR 33.392.351.524.000.13

CAMJAC

PIGUE



Un grand BRAVO et toutes nos chaleureuses félicitations à Eliane ALBOUY du lieu-dit Layssac, initiatrice de cette rencontre inoubliable et chargée de beaucoup d'émotion.

M. Gabriel ESPIE accompagné de plusieurs élus, a reçu le 17/05/15 à la salle des fêtes de CAMJAC, des Argentins de Piguë descendants de familles Camjacoises : les CROZES et les REYNES-ISSALY.

Il s'agit de Julieta MICHEL descendante de Jean-Antoine ISSALY du Fraysse et Mélanie REYNES du Lac Blanc, ainsi que Paloma MARINO fille de Sylvia CROZES et Trinidad CROZES fille de Javier CROZES descendant des CROZES de Brucastel, la Vigne et la Gineste

Piguë est une ville de la province de Buenos Aires, en Argentine. Elle est située dans la Pampa, à 584 km au sud-ouest de Buenos Aires. Elle comptait 13 822 habitants en 2001. La ville a été fondée au XIX^e siècle par des familles rouergates du département français de l'Aveyron.

Le français y est encore parlé par quelques personnes âgées



Clément CABANETTES, né en 1851 dans le petit village d'Ambec (commune de Lassouts), près de Saint-Côme-d'Olt, décédé le 14 juillet 1910, rassemble en 1881 quarante familles déshéritées de la vallée de l'Olt (aujourd'hui appelée Lot), autour d'Espalion (Aurelle-Verlac, Saint-Geniez-d'Olt, Coubisou, Gabriac, Naucelle...) qu'il convainc de s'exiler vers l'Argentine.

Le sous-lieutenant Clément CABANETTES avait été engagé pour assurer l'entraînement et l'instruction de troupes Argentines. L'année suivante, il développa la première compagnie téléphonique du pays : *El Pan Teléfono* — connue aussi sous le nom de la *Pantelefonica*. Il déménagea vers Olavarría pour travailler dans une entreprise fabriquant des engins agricoles.

Tourisme

Culture

Le gouvernement de la province de Buenos Aires lui vendit 270 Km² pour une bouchée de pain en remerciement des services rendus. CABANETTES tomba immédiatement amoureux du lieu, qui lui rappelait son Aubrac natal, et pensa aussitôt y faire venir des Aveyronnais pour le coloniser. Avec l'aide de son ami Eduardo CASEY, CABANETTES se débrouilla pour qu'une gare soit ajoutée sur son terrain à la ligne ferroviaire de la Ferro Carril Sud, et qu'un grand silo et des logements soient construits pour ses colons.



CABANETTES retourna en Aveyron, où son ami François ISSALY avait déjà commencé la promotion de la colonie. Il offrit deux kilomètres carrés de terre arable pour six ans à condition que la moitié de la récolte soit reversée à la communauté. À la fin de cette période, les colons recevaient un titre de propriété, quelle que soit la quantité de céréales partagée jusque-là. Une contribution de cinq mille francs était exigée pour le bétail, les semences et les machines agricoles, contribution qui n'était pas toujours complètement payée, ce qui augmenta les dettes de CABANETTES envers CASEY. Du fait du taux de chômage élevé en Aveyron en raison des licenciements massifs dans les mines de Decazeville, et à la crise du phylloxéra (1882-1890), l'idée de CABANETTES suscita un intérêt certain. Cependant la presse aveyronnaise était hostile au projet de Cabanettes, l'accusant d'exploiter la misère des gens dans un projet dépeint à l'époque comme dangereux à cause des animaux féroces de la région. Malgré tout, CABANETTES réussit à convaincre 163 Aveyronnais à le suivre.

Tourisme

Culture

Le 23 octobre 1884, les familles rouergates quittent Rodez par train et embarquent le 24 octobre sur le Belgrano qui part de Bordeaux en direction de l'Amérique du Sud. Ils atteignent le Nouveau Monde et Buenos Aires le 30 novembre, puis Pigüé les 3 et 4 décembre. La Colonie des Aveyronnais a su devenir, malgré un départ difficile et ruineux, l'une des plus prospères de la Pampa.

Les colons Rouergats, parmi lesquels se trouvent une institutrice, un forgeron, un charron, un curé et un commerçant, commencent à s'installer à Pigüé. La première récolte est assez décevante ; les techniques agricoles utilisées, les mêmes qu'en Aveyron, ne sont pas adaptées à la pampa dont le relief, le sol et le climat sont très différents. La deuxième année est encore pire avec une sécheresse de mars à fin septembre. Par bonheur, les fortes pluies d'automne permettent aux plants de maïs et de pommes de terre de pousser suffisamment pour assurer une récolte maigre mais salubre. Pourtant, les colons ne partent pas et gardent la foi ; d'autres encore les rejoignent. La Terre promise vaut bien tous les sacrifices, écrivent certains dans leurs lettres. Monsieur CABANETTES ne peut pas être accusé d'avoir promis plus de beurre que de pain.

À la fin de la troisième année, CABANETTES ne peut rembourser CASEY, mais il obtient un sursis d'un an auprès de son ami. Mais douze mois après, Pigüé ne fait toujours pas recette et CASEY décide d'abord, comme le contrat le stipule, de se réapproprié toutes les terres. Toutefois, il change d'avis et préfère donner 50 000 pesos de plus à CABANETTES, lui effaçant son ardoise par la même occasion. La colonie, qui connaît des difficultés à se développer bien que son cheptel de bovins dépasse désormais le nombre de ses ovins, est un échec. Le gouvernement de Buenos Aires la rachète finalement au prix du terrain nu sans même considérer les cultures et les bâtiments installés dessus. CABANETTES se retrouve sans le sou ni gloire. CASEY et lui meurent même plus pauvres que certaines familles de colons, mais après leur avoir rendu l'espoir. Leur générosité et leur persévérance aveugle a tout de même assuré encore aujourd'hui la survivance d'un petit bout d'Aveyron en Argentine.



Une journée conviviale où nos Argentins de Pigüé ont pu découvrir la terre de leurs ancêtres, ainsi que le Château du Bosc. Cette rencontre a été possible grâce au précieux travail généalogique de Mme Eliane ALBOUY.

Nos talents

Exposition des Aînés

A l'occasion de la fête du secteur 11, quelques-uns de nos artistes locaux ont exposé leurs créations à la salle des fêtes de FRONS. Patchwork, bouts provençaux, tableaux, santons, peintures sur porcelaine, créations de nos aînés et des bénévoles des Platanes... ont ravi les yeux de nombreux visiteurs. L'exposition en image.



Elise LACOMBE, « un amour comme sur des roulettes »

Edition Edilivre signé Elise Latortue

C'est dans son joli appartement qu'Elise accepte de répondre à une interview sur son livre : « Un amour comme sur des roulettes »

Jeune femme de 27 ans, Elise est diplômée d'un BTS comptabilité, secrétariat, assistant de gestion PME PMI. Elle aime la lecture, le théâtre et le sport (tennis et sarbacane). Cette jeune femme au grand cœur passe une grande partie de son temps en tant que bénévole au centre de cancérologie de l'hôpital Jacques PUEL. Un travail qui lui permet de se sentir utile, de donner de son temps et du soutien aux patients et à leurs familles ainsi que de s'ouvrir aux autres et d'avoir une vie sociale bien remplie.

Si Elise a écrit cette belle histoire d'amour c'est en tout premier lieu grâce au conseil de son médecin qui lui a conseillé d'écrire pour évacuer son mal être, pour arriver à le comprendre, pour essayer de surmonter son chagrin et d'avancer et pour que son entourage et sa famille puissent mieux comprendre ce qu'elle traversait.

L'écriture était un exutoire d'une histoire personnelle, une histoire d'amour, vécue, terminée et douloureuse. Une façon de ne pas oublier, de garder en mémoire « Louis » comme un hommage à leur amour.

Elle a choisi de publier le livre pour elle et indirectement pour changer le regard des gens face au handicap, pour passer au-delà des préjugés car même les personnes handicapées ont le droit d'être aimées, d'aimer et de vivre une vraie histoire d'amour.

Les pseudonymes Elise Latortue, Marie et Louis ont permis à Elise de protéger son histoire, les héros et leurs familles.

Elle ne pensait pas que son livre aurait autant de succès mais elle en est ravie car elle y a travaillé environ un an entre plusieurs castings sur différentes maisons d'édition, et c'est son œuvre exacte qui a été entièrement publiée.

Le succès de son livre lui donne l'envie de continuer donc peut-être aurons-nous la chance de pouvoir la lire très prochainement et si vous ne l'avez pas encore lu alors c'est le moment.



Jean-Marie PANIS, le dernier tailleur de l'Aveyron.

Chez Jean-Marie, être tailleur était une histoire de famille : son grand-père paternel était tailleur, sa grand-mère paternelle était couturière, son père était tailleur, sa mère couturière, son oncle tailleur et son frère fût le dernier apprenti tailleur de l'Aveyron.

Il a débuté son apprentissage à 17 ans, obtenu son CAP couture à Rodez, fait un stage à la Maison de coupe de Paris à Bordeaux et décroché son examen de coupeur.

L'apprentissage s'est fait en 2 parties sur 3 ans :

- Le premier apiéceur (monter des vêtements)
- Le second coupeur (prendre la mesure sur la personne pour faire le modèle adapté à la morphologie du client)

Il a fait son apprentissage auprès de son père et d'autres maitre tailleur comme M. LACAN à Rodez (Soutane, robe d'avocat..) et M. CALMETTES à Baraqueville (tailleur de costume, pantalon, gilet...).

Il définit son métier comme un métier d'art, confectionnant des costumes sur mesure et personnalisés, le client choisissant son tissu pur laine, tergal, coton provenant de Paris, Roubaix et Lille. Jean-Marie aimait répondre à toutes les exigences des clients, les fidélisant par l'exclusivité du costume et la confiance qu'ils avaient en le maitre tailleur.

Il faut 3 m de tissu pour un costume, 3m20 pour un costume avec gilet, 1m10 à 1m20 pour un simple pantalon. Un costume coutait entre 800 et 900 euros et un pantalon de 85 à 150 euros.

Son travail préféré était la réalisation des vestes, là où il pouvait laisser s'exprimer tout son savoir-faire.

Jean- marie travaillait avec son épouse qui a été sa collaboratrice durant 20 ans.

Il s'est fait connaître dans tout l'Aveyron grâce aux salons artisanaux de Rodez qui avaient lieu tous les 2 ans. Il a habillé bon nombre de Camjacois ainsi que des personnalités du monde politique et artiste du « show business ».

Jean-Marie a exercé durant 43 ans, son métier de tailleur mais il a aussi été administrateur à la chambre des métiers pendant 7 ans (1998/2005) où il était rapporteur du budget, une expérience très enrichissante sur la gestion des entreprises, la défense de l'artisanat. Il était le lien entre les artisans et la chambres des Métiers.

Si vous souhaitez connaître plus d'information sur la famille PANIS, tailleur de père en fils je vous conseille le livre de Daniel CROZES « Douze métiers, treize coutumes, 1987 ».

Notre tailleur a aussi fait la une du journal de 13h sur TF1 avec Jean Pierre PERNOT : un énorme coup de Pub qui lui a offert des opportunités dans toute la France.



Honneur à notre ancienne secrétaire de mairie, Raymonde MARTY

R comme rigueur

A comme appliquée et attachante

Y comme « yeux » les yeux sur tout, la vision globale du travail et du savoir faire

M comme mission bien remplie au service des citoyens Camjaçois

O comme organisée

N comme naturelle. « Tu fus spontanée et sensible à l'égard de tous les différents conseils municipaux et Camjacois au cours de ta carrière » ;

D comme devoir accompli

E comme l'école domaine dans lequel, tu étais expérimentée et très attentive à la sécurité et à l'accompagnement des enfants.

Pour tout cela, un grand MERCI chaleureux.

C'est après 39 ans de bons et loyaux services que tu as reçu par Pierre Lacombe la médaille du Travail.

Nous te souhaitons Raymonde, une bonne et excellente retraite auprès de tous les tiens.

A l'initiative de Monsieur le Maire, et en présence de Madame Anne BLANC, présidente de la C.C.N., et Monsieur Jean-Pierre MAZARS, Maire du village de QUINS, s'est suivi dans une ambiance chaleureuse, un excellent repas préparé par la M.F.R. de Naucelle (Maison Familiale Rurale), réunissant autour de Raymonde MARTY plus de 40 convives.



Ça s'est passé chez nous

Voici en résumé, quelques-uns des événements de 6 dernier mois 2014 et 6 premiers mois 2015.
Textes extraits des journaux de presse

Une convention avec Présence verte

Publié le 23/10/2014 à 09:51



Lors de la signature de la convention./Photo DDM

La mairie de Camjac vient de signer une convention de partenariat avec l'association Présence verte. L'idée est partie d'un tout jeune conseiller qui a su convaincre ses collègues. La séance de signature a eu lieu dernièrement dans la salle du conseil, en présence de Jacques Bernat, président de la MSA (fraîchement décoré de la Légion d'honneur par Michel Bernier) ; Gabriel Espié, maire de Camjac ; des élus des communes avoisinantes et des responsables techniques de l'association. Il existe environ 2 500 abonnés à ce service sur le département, c'est dire s'il correspond à un réel besoin et donne pleine satisfaction, comme l'expliqueront Jean-Michel Céré (directeur adjoint MSA), Thibault Salesses-Fagegaltier, l'installateur. Il implique aussi un lien de solidarité avec un minimum de 3 ou 4 personnes.

La première abonnée de la commune était présente à cette solennité, il s'agit de Maria Recoules qui a fêté ses 100 printemps il y a un mois et vit toujours à son domicile du Fraysse. Elle a reçu un magnifique bouquet de fleurs offert par la MSA, tout comme Mmes Tapie de Céleyran et Grézos-Bossot qui ont rejoint également dans le champ de cette toute nouvelle convention. La municipalité a offert le pot de l'amitié avant que la centenaire ne parte préparer la soupe pour le dîner.

La Dépêche du Midi

Des vœux municipaux optimistes

Publié le 20/01/2015 à 03:48



Les premiers vœux de cette municipalité./Photo DDW

Pour sa première cérémonie des vœux en tant que maire, Gabriel Espie avait convié l'ensemble de la population autour de son conseil municipal. On notait également la présence de Jean-Pierre Mazars, conseiller général et maire de Quins ; d'Anne Blanc, présidente de la communauté de communes, et d'Hugues Bousquet, maire de Centrés.

Après une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats parisiens, le premier magistrat a tout d'abord félicité les élus et les agents communaux pour leur travail et leur implication. Il a ensuite dressé un premier bilan de son mandat avec notamment un investissement important dans la vie scolaire ; 50 élèves sont inscrits à l'école et la cantine, avec ses 30 rattachés journaliers, affiche complet. Des travaux sont prévus dans la classe des grands pour 2015.

À venir le projet de rafraîchissement de la mairie ; là aussi, l'ambition sera raisonnable, d'autant que la dotation aux collectivités a été rabotée de près de 30 %. Le plan local d'urbanisme est terminé, l'enquête publique sera bientôt lancée, l'opération devant être achevée à l'été.

Gabriel Espie a rappelé le rôle des anciens et la nécessaire solidarité autour d'eux : c'est ainsi que la mairie a signé une convention avec Présence verte afin de veiller et alerter si besoin. Le maire a redit son attachement aux associations et remercié les bénévoles qui s'y investissent. Il a appelé ses concitoyens à fréquenter davantage encore les manifestations, souvent de qualité, qu'elles proposent.

Pour terminer, M. le maire a remercié vivement Raymonde Marty pour ses 39 ans passés au service de la commune et qui a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre. Il a ensuite invité tous les présents à partager le verre de l'amitié.

La Dépêche du Midi

De Pigüé à Camjac : retour aux sources

Publié le 22/05/2015 à 03:48



Gabriel Espie et éliane Albouy en compagnie de leurs hôtes argentins./Photo DDM

Profitant de la venue en Aveyron de l'Institut chorégraphique de Pigüé en Argentine pour une collaboration avec l'école de danse Jean-Vigier de Rodez, trois ballerines, Julieta, Paloma et Trinidad, et leurs familles sont venues sur les lieux où vécutent leurs ancêtres, des hameaux de la commune de Camjac. Il s'agit de Julieta Michel, descendante des familles Issalys, du Fraysse, et Reynès, du Lac-Blanc; de Paloma Marino et Trinidad Crozes, descendantes de la famille Crozes, de Brucastel, La Vigne et La Gineste. Ce dimanche, Gabriel Espie, accompagné d'un bon nombre de ses conseillers, avaient préparé un bel accueil à ces familles venues retrouver le temps de quelques heures leurs racines ségalies. éliane Albouy, cheville ouvrière de l'organisation de cette manifestation, a, bien sûr, retracé l'histoire de ces deux familles, et ceci en français et en espagnol.

Après la réception en mairie et une émouvante promenade autour des maisons et des lieux d'où sont partis leurs ancêtres, toute la délégation argentine et les très nombreux membres des familles Crozes et Issalys-Reynès ont pu échanger autour d'un sympathique repas servi à la salle des fêtes de Frons. La journée s'est terminée par la visite du château du Bosc, demeure d'enfance du peintre Henri de Toulouse-Lautrec, et par une escapade à la bastide de Sauveterre-de-Rouergue, un des plus beaux villages de France. C'est donc à l'autre bout du monde, en Argentine, que le nom de Camjac est connu de certains Aveyronnais dont les ancêtres ont émigré fin du XIXe-début du XXe siècle à la recherche de jours meilleurs.

La Dépêche du Midi

Marie-Angèle Recoules a fêté ses 100 ans avec le sourire

Publié le 11/09/2014 à 03:52, Mis à jour le 11/09/2014 à 08:29



Tout au long de la journée, Maria a gratifié ses convives de ses sourires et leur a confié ses secrets de longévité. /Photo DDM

La famille de Marie-Angèle Recoules a fêté ses 100 ans avec le sourire, dite Maria, a fêté le centenaire de cette adorable grand-mère qui tout au long de la journée a gratifié ses convives de ses sourires.

Son défunt époux, élie Recoules, originaire également de Camjac, avait été militaire de la gendarmerie et la famille a invité à cette occasion les militaires qui, traditionnellement, maintiennent le lien social entre les retraités et les veuves de cette institution.

à la lecture de discours lui remémorant son parcours, elle ne retenait pas ses larmes et complétait aussitôt de ses souvenirs les allocutions qui lui étaient adressées.

Enfin, Maria a confié à l'assistance ses secrets de longévité et on a profité pour remercier sa famille, ses proches et son entourage de leurs bons souhaits.

La municipalité de Camjac lui a offert le verre de l'amitié.

Comme l'a rappelé son petit-fils, Mme Recoules est née le 7 septembre 1914, jour de la réquisition des taxis de la Mame.

La Dépêche du Midi

LES PLATANES

Cette résidence ouverte depuis le 1^{er} mars 2012, accueille actuellement 13 personnes (pour une capacité de 16).

Ils sont accompagnés tous les jours par Claude SUDRES, Sylvain MALPEL et Maria FILOMENA DOS SANTOS actuellement remplacée par Ludivine, du lundi au dimanche.

Tous les midis, les résidents partagent un moment convivial (avec Ludivine, Sylvain ou Claude) autour d'un repas dans la salle à manger décorée par leurs créations ou celles des bénévoles et peuvent lire le journal, prêté gracieusement par Jean-Marie PANIS.

Les après-midi diverses activités leurs sont proposées par Claude, Sylvain ou Ludivine : promenade, activités culinaires, jeux de mémoire, films, jardinage, plantation de fleurs....

Tous les mardis des bénévoles de CAMJAC, NAUCELLE et CABANES viennent faire des activités manuelles.

Un jeudi sur deux, ce sont les jeux de sociétés et les cartes qui sont à l'honneur avec le club du 3^{ème} âge et toutes les personnes qui souhaitent passer une après-midi agréable et conviviale en leur compagnie (avec un petit gouter amené chacun à son tour).

Aux Platanes, Sylvain, Claude et Ludivine sont très attentionnés et veillent à souhaiter à tous les résidents leurs anniversaires, la fête des mères et des pères.

Une fois par an sont organisés :

- Un repas de Noël avec les résidents et leurs familles (20/12/2014), cette année il été animé par Les Copains d'Accord's où étaient présents Gabriel ESPIE, Nicolas MARRE, Anne BLANC et Jean-Pierre MAZARS.
- Une journée intergénérationnelle organisé par l'APE, qui aura lieu le 4 juillet 2015 à partir de 14h au programme une kermesse, animée par les élèves de l'école de CAMJAC suivie d'un goûter offert par l'APE avec les résidents, cette journée se terminera par un repas à la salle des fêtes de FRONS.



Les Platanes

Grâce à 5 bénévoles les résidents peuvent se rendre à Naucelle en autobus (Jean-François CROZES, Christine POIDEVIN. Gérard ROUTABOUL. Jean-Marie PANIS et Francois MAURY).

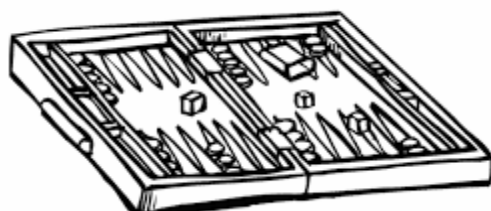


JEUX ET ACTIVITES

Voici les dates pour l'année 2016 auxquelles vous êtes conviés pour vous divertir en compagnie de nos aînés, autours de jeux de sociétés et de parties de cartes

Venez nombreux !!!

DATES JEUX DE CARTES ET SOCIETES POUR L'ANNEE 2016			
Janvier 2016	Jeudi 7		Juillet 2016
	Jeudi 21		
Février 2016	Jeudi 4		Août 2016
	Jeudi 18		
Mars 2016	Jeudi 3	Septembre 2016	Jeudi 1
	Jeudi 17		Jeudi 15
	Jeudi 31		Jeudi 29
Avril 2016	Jeudi 14	Octobre 2016	Jeudi 13
	Jeudi 28		Jeudi 27
Mai 2016	Jeudi 12	Novembre 2016	Jeudi 10
	Jeudi 26		Jeudi 24
Juin 2016	Jeudi 9	Décembre 2016	Jeudi 8
	Jeudi 23		Jeudi 15 (<i>date à confirmer</i>)



CHARTE LOCALE TRANSMISSION ET INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS

Le dimanche 5 Octobre lors de la manifestation du « FESTIBOEUF » à NAUCELLE, a été signée la convention « Charte locale transmission et installation des jeunes agriculteurs ».

Cette charte a été signée par les différents maires des communautés de communes du Baraquevillois et du Naucellois auxquels se sont ajoutés les maires de CRESPIN et CASTELMARY. Elle a pour objectif de maintenir le milieu agricole et de faciliter le renouvellement des exploitations.

Quelques chiffres :

Sur le territoire du Naucellois-Baraquevillois nous trouvons 752 exploitations qui représentent 10% des exploitations aveyronnaises. Ces exploitations possèdent en moyenne 37 ha de S.A.U. (Surface Agricole Utile).

Les productions sont essentiellement réparties en deux catégories :

- la production bovine viande 48%.
- La production bovine lait 27%.

74 % des exploitations sont spécialisées et 67% sont sous forme individuelle.

Le territoire totalise 916 chefs d'exploitation dont 30% sont des femmes.

52% des exploitants ont plus de 50 ans (459 exploitants) et parmi eux 42 % n'ont pas de succession connue à ce jour.

Un quart des exploitations risquent donc de disparaître et 1/5^{ème} de la S.A.U. pourrait être consacrée soit à l'agrandissement d'autres exploitations, soit rester en friche.

C'est pourquoi les coopératives, la chambre d'agriculture et tous les partenaires ont signé cette charte afin d'inciter les jeunes à s'installer et faciliter leur installation.



Préfecture de l'Aveyron
Direction Départementale des Territoires

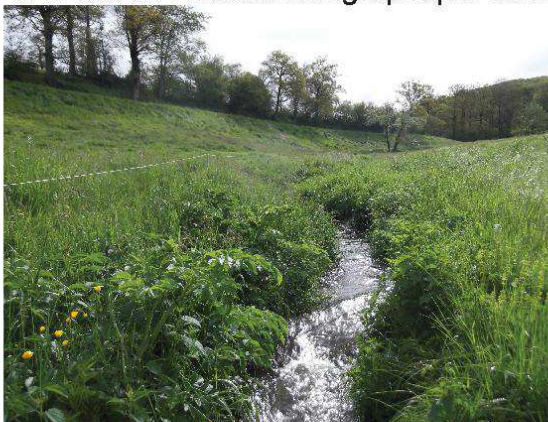
Mise à jour du 24 juin 2014

Produits PHYTOSANITAIRES et Zone de Non Traitement

L'utilisation des produits phytosanitaires mérite des précautions dans différents domaines ; entre autre, la santé des manipulateurs, la sécurité alimentaire, la préservation de la ressource en eau. Leur usage est encadré réglementairement et des contrôles sont effectués dans le cadre de ces différents objectifs. Les services départementaux de l'Etat, le Service Police de l'eau, et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques contrôlent essentiellement le respect des Zones de Non Traitement en bordure des points d'eau en référence à l'Arrêté interministériel du 12 septembre 2006 modifié (<http://www.legifrance.gouv.fr>). Le Service Régional de l'Alimentation de la Direction Régionale de l'alimentation de l'Agriculture et de la Forêt contrôle l'ensemble des obligations prévues par l'arrêté sus-mentionné : du stockage à l'épandage puis à l'élimination des produits non utilisés ainsi que les enregistrements de toutes les pratiques.

Qu'est-ce-qu'un point d'eau ?

Les cours d'eau, plans d'eau, fossés et points d'eau permanents ou intermittents figurant en points, traits continus ou discontinus sur les cartes au 1/25 000 de l'Institut Géographique National.



Attention, la définition des cours d'eau « ZNT » est plus large que la définition des cours d'eau BCAE «Bonnes Conditions Agri-Environnementales». Les cours d'eau figurant en pointillés et qui ne sont pas nommés relèvent de la ZNT alors qu'ils ne sont pas retenus au titre des BCAE jusqu'à présent.

Qu'est-ce-qu'une Zone de Non Traitement ?

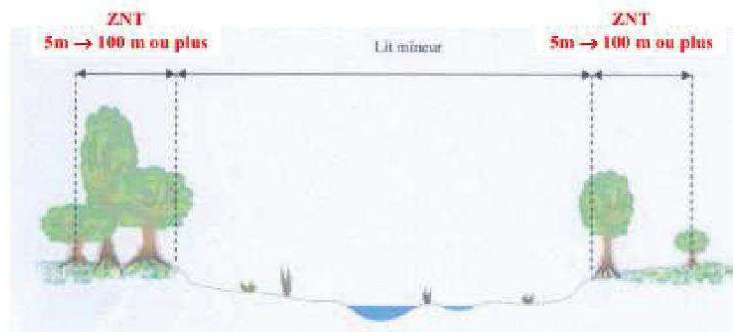
C'est la distance entre la limite de traitement et le point d'eau telle que définie dans l'Autorisation de Mise sur le Marché et qui figure normalement sur l'étiquette du produit. Elle est d'au moins 5 mètres et peut dépasser 100 m.

Attention, les ZNT ayant été modifiées à compter du 8 mai 2010, il convient d'être vigilant par rapport à celles mentionnées sur les produits anciens. Pour cela, vous pouvez vous référer à votre distributeur, ou bien consulter le site <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>. Dans le cas où la largeur de la Zone de Non Traitement n'est pas mentionnée, il conviendra de respecter la distance minimale de 5 mètres.

D'autres réglementations notamment en matière de protection des captages d'eau potable peuvent conduire à des restrictions supérieures.

Comment mesure-t-on la ZNT par rapport à un cours d'eau ?

La ZNT s'apprécie à partir de la limite du lit mineur soit le niveau de la berge permettant un écoulement à plein bord avant débordement.



Peut-on réduire la largeur de la ZNT ?

Si l'étiquetage du produit mentionne une ZNT de 50, ou 20 mètres, il y a possibilité de réduction de 20 à 5 mètres et de 50 à 5 mètres dans le cas de :

- dispositifs végétalisés permanents (bandes enherbées, haies, arbustes...) de 5 mètres de large continus et contigus à la berge ;
- mise en place de moyens pour réduire le risque pour les milieux aquatiques (buses anti-dérives, pulvérisateur agréé au bulletin officiel ministère de l'agriculture ...) ;
- enregistrement exhaustif des pratiques.

Ces 3 conditions doivent être remplies simultanément.

Lorsque la largeur de la ZNT est fixée à 100 mètres ou plus aucune réduction de largeur n'est possible

Quels sont les secteurs contrôlés ?

Les contrôles 2014 porteront,

■ De manière ciblée, sur :

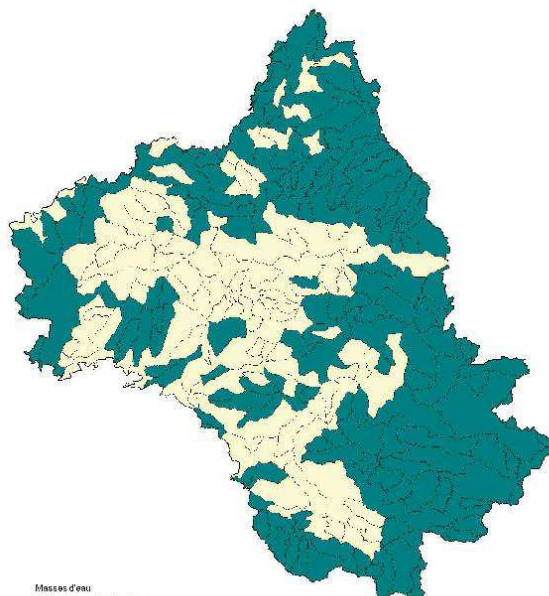
- les cours d'eau sensibles, Aveyron de l'aval de la confluence avec l'Alzou de Sanvensa jusqu'à la confluence du Viaur,
- les cours d'eau en bon et très bon état (Nord Aveyron, Grands Causses et Mont de Lacaune...)
- les secteurs où des pratiques non conformes ont été relevées au cours des précédentes campagnes.

■ De manière aléatoire sur l'ensemble du département, au cours de l'ensemble des autres missions.



Campagne de contrôles terrain 2014
Respect de la Zone de Non Traitement
lors des épandages de produits phytosanitaires

Mise à jour le 26 juin 2014



DDT, 12000 RODEZ
03 25 00 11 11

A quelle période sont réalisés les contrôles ?

Les contrôles programmés interviennent dès le printemps, et jusqu'à la fin de l'automne.

Qui est concerné ?

Chacun d'entre nous est concerné, du jardinier amateur à l'exploitant agricole, les collectivités lors de l'entretien des voies de communication ou des espaces publics. Chaque utilisateur est responsable des applications de phytosanitaires qu'il réalise, il appartient à chacun de connaître la réglementation.

Quelles sont les sanctions encourues ?

Le non respect de la réglementation applicable aux produits phytosanitaires constitue un délit susceptible d'être sanctionné par une amende de 150 000 € et de 6 mois d'emprisonnement (article L 253-17 du code rural).

Le rejet de substances polluantes dans les eaux constitue un délit qui peut être sanctionné d'une amende de 75 000 € et de 2 ans d'emprisonnement (article L 216-6 du code de l'environnement)

Quels sont les principaux textes réglementaires ?

La ZNT en particulier et la réglementation en général : l'arrêté du 12 septembre 2006 modifié relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural.

La certification des utilisateurs : décret n° 2009-1619 du 18 décembre 2009 relatif à la création, à titre expérimental, du certificat « certiphyto 2009-2010 » modifié par le décret 2010-318 du 22/03/2010.

Le contrôle du matériel : décret n° 2008-1255 du 1er décembre 2008 relatif aux matériels destinés à l'application de produits phytopharmaceutiques et au contrôle périodique obligatoire des pulvérisateurs et arrêté ministériel d'application du 18 décembre 2008 modifié.

Comment accéder aux informations réglementaires ?

En consultant le site Légifrance : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

En lisant l'étiquette de l'emballage :

Les fabricants ont l'obligation d'inscrire sur les étiquettes des produits toutes les données indispensables à une utilisation en toute sécurité, la distance de la Zone de Non Traitement en fait partie .

En interrogeant le distributeur :

Les distributeurs ont suivi et validé la formation « ecophyto » et peuvent renseigner les utilisateurs.

En consultant le site d'information réglementaire sur les produits commerciaux et les molécules : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>

En contactant :

- Le Service Régional de l'Alimentation de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (05 61 10 62 60)
- La Direction Départementale des Territoires (05 65 73 50 00)

Ce document est accessible dans sa version mise à jour sur le site : <http://www.aveyron.gouv.fr/environnement-prevention-des-r23.html>

OPERATION PLAN DE SAUVEGARDE

La réglementation française a rendu obligatoire, l'établissement, pour les grands barrages, d'un Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.).

Le P.P.I. concernant les barrages de PARELOUP et PONT DE SALARS, a été approuvé le 11 Janvier 2012.

Etabli sous l'autorité du Préfet, le but du P.P.I. est d'organiser la mise à l'abri de la population de façon la plus ordonnée possible, il vise à :

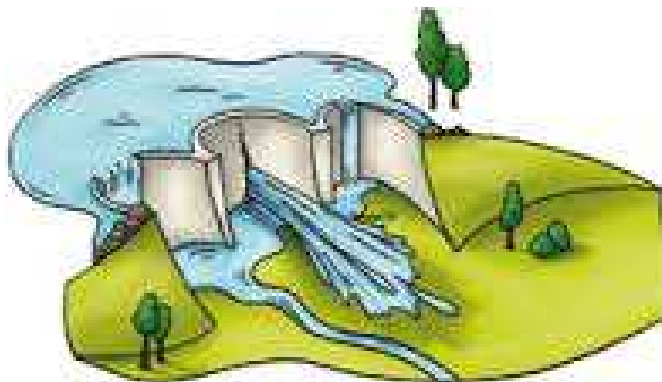
- Organiser une diffusion très rapide de l'alerte.
- Définir les mesures de sauvegarde à appliquer en vue d'évacuer la population avant, si possible, que le danger ne devienne imminent.

En cas de rupture totale ou partielle d'un barrage, outre les mesures de sauvegarde définies dans le P.P.I., le préfet déclenche le plan O.R.S.E.C. (ORGanisation des SECours).

Simulation du scénario catastrophe :

- Mercredi 2 Octobre 2014 : Cela fait plusieurs jours déjà que de fortes pluies s'abattent sur la région. Les sols ainsi que les cours d'eau sont saturés en eau. Météo-France a placé le département de l'Aveyron en vigilance « orange ».
- Jeudi matin 3 Octobre 2014 : Tout se précipite, la situation continue à s'aggraver obligeant Météo-France à placer certains secteurs du département en vigilance « rouge ». Notamment du côté de PONT DE SALARS et PARELOUP où les retenues d'eau des barrages menacent de déborder.

Le préfet décide de déclencher le P.P.I. Pas moins de 36 communes situées dans la zone d'immersion, dont CAMJAC, sont concernées.



Informations

Monsieur le Maire, après avoir reçu le coup de téléphone de la préfecture, déclenche depuis la salle de la mairie, transformée pour l'occasion en P.C. de crise, les différentes actions établies selon le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) :

- Monsieur le Maire doit prévenir tous les habitants des zones concernées, en l'occurrence chez nous le village du NAVECH, par téléphone.
- Monsieur Bernard BESSET est chargé de l'évacuation dans l'ordre des habitants du NAVECH.
- Monsieur Aurélien RIPEPI est en charge de la logistique permettant d'accueillir les familles sinistrées dans la salle des fêtes de CAMJAC ;
- La secrétaire de Mairie doit répondre, en tant qu'agent administratif, aux différents mails envoyés par la préfecture rendant compte de la situation.

Jeudi 3 Octobre au soir, fin de l'alerte, tous les habitants sont sains et saufs !

A titre d'information, en cas de rupture de l'un des barrages du LEVEZOU, le temps d'arrivée de l'onde de submersion au Navech est estimé à 93mn (1H33) pour PONT DE SALARS et à 75mn (1H15) pour PARELOUP.



Le Tri, c'est facile !



Limitons le coût du traitement des ordures ménagères, **TRIONS nos déchets**

Le tri sélectif permet de protéger la planète et de préserver notre environnement.

- Je trie correctement pour bien recycler : je suis les consignes du tri en séparant les matériaux valorisables (verre, papier, carton, plastique, métaux) des matériaux non valorisables.
- Mon geste redonne vie aux déchets : par exemple, les briques alimentaires deviennent des cartons et des meubles, les plastiques sont transformés en laine polaire, barquettes..., les papiers et cartons donnent du papier recyclé, les canettes et les boîtes de conserve sont valorisées sous la forme de vélo et voiture, le verre est recyclé à 100 %.
- J'utilise, si je dispose d'un jardin ou de terrain, le compostage. En bac ou en tas, il vous permettra de fabriquer votre propre compost pour l'utiliser au jardin comme amendement, fertilisant et engrais vert.
- J'apporte gratuitement en déchetterie mes produits toxiques qui sont dangereux pour l'environnement (pots de peinture, solvants, essence, batteries...).

Le tri sélectif permet de faire diminuer considérablement le tonnage d'ordure ménagère donc le coût de traitement. Attention ! Ne pas trier correctement ces déchets coûte cher. Et devinez qui paie ce surcoût... Et oui, c'est bien nous tous !!! Qu'on se le dise !!!

Coût du traitement des déchets

(Exprimé en € / Tonne de déchets traités)

TYPE DE DECHETS	COÛT (€)
Ordures Ménagères	124,87
Tri sélectif	18,83
Papier (après déduction du rachat)	12,75
Verre (après déduction du rachat)	30,71
Tout venant	104,34
Déchets verts	50,7

(Source C.C.N.)

SIMPLIFIEZ-VOUS LE TRI EN METTANT DANS LE SAC, BAC OU COLONNE DE TRI SÉLECTIF (DE COULEUR JAUNE), LES EMBALLAGES CI-DESSOUS.



FLACONNAGES ET BOUTEILLES EN PLASTIQUE



BRIQUES ALIMENTAIRES ET EMBALLAGES EN CARTON



BOÎTES ET EMBALLAGES MÉTALLIQUES



JOURNAUX, MAGAZINES, REVUES, CATALOGUES, ENVELOPPES (AVEC ET SANS FENÊTRE), LIVRES, PROSPECTUS



SACS ET SUREMBALLAGES EN PLASTIQUE



INFOS
Seuls les emballages bien vidés peuvent être recyclés.

- Pas besoin d'enlever les bouchons des bouteilles avant de les recycler.
- inutile de laver les emballages, les rincer suffit.
- n'imbriquez pas les emballages entre eux.
- ne déchiquetez pas vos papiers.

SAC, BAC OU COLONNE DE TRI JAUNE

DÉPOSEZ DANS LE CONTENEUR À VERRE, LES EMBALLAGES CI-DESSOUS.



INFOS
Jetez les capsules métalliques dans le bac de tri et les bouchons dans le bac d'ordures ménagères. Attention ! Les verres de table, vitres et miroirs vont dans le bac d'ordures ménagères

FLACONS, POTS, BOCAUX ET BOUTEILLES EN VERRE



CONTENEUR À VERRE

À JETER DANS LE BAC OU LE SAC À ORDURES MÉNAGÈRES



SAC, BAC NOIR

DÉCHETS SPÉCIFIQUES : LE BON GESTE, C'EST ALLER EN DÉCHETTERIE

Déchets des produits d'entretien véhicule



Antigel, filtre à huile, polish, liquide de dégivrage, liquide de refroidissement, anti-goudron.

Déchets des produits de chauffage, cheminée et barbecue



Combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyant cheminées, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.

Déchets des produits d'entretien piscine



Chlore, désinfectants de piscine.

Déchets des produits de bricolage et décoration



Peinture, vernis, lasure, pigment couleurs.



Enduit, colle, mastic, résine, mousse expansive.



Paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone.

Déchets des produits spéciaux d'entretien maison



Déboucheur canalisations, ammoniac, soude, eau oxygénée, acides, eau oxygénée, décapant four, répulsif ou appât, imperméabilisant, insecticide, raticide, rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).

Déchets des produits du jardinage



Engrais non organique, anti-mousses, herbicide, fongicide.

Tous les déchets issus de ces produits nécessitent une collecte et un traitement spécifique, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu. Ne polluez plus les poubelles, rapportons nos déchets spécifiques en déchetterie.



Agriculteurs attention, pas de produits phytopharmaceutiques, oligo-éléments, produits d'hygiène de l'élevage laitier, (filrière spécifique ADIVALOR : rapportez-les chez votre distributeur)

Informations

ASSAINISSEMENT

Afin de ne pas dégrader l'assainissement chaque citoyen branché à l'assainissement collectif devra être vigilant sur les points suivants :

- Ne pas brancher les eaux pluviales sur le réseau d'eau usée.
- Ne pas jeter d'élément solide (Lingettes, serviettes, préservatifs, serpillères, coton tiges ...)
- Ne pas jeter d'élément polluant dans les éviers, toilette ou regard d'évacuation (Médicaments, pesticide, engrais et autre produit de jardinage, insecticides domestiques ou autres produits d'entretiens de la maison, huiles alimentaires ou de vidange, hydrocarbures, essence à détacher ou térébenthine...; fonds de peinture, détergents, solvants...)



BRUIT

Nettoyer, tondre, bricoler sans déranger ni gêner les voisins...

Article 14 de l'arrêté préfectoral de l'AVEYRON n°2000-0427 en date du 11 décembre 2000 - Propriété Privées :

« Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précaution pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leur activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- *Les jours ouvrables : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30*
- *Les samedis : de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00*
- *Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00 »*



Informations

RESTONS CITOYENS ...



TRANSPORTS



Vous habitez à	Vous souhaitez vous rendre à	Quels jours ?	A quelle heure ?		Combien ça coûte ?		Qui contacter ?
			Arrivée à destination	Horaire de retour*	Aller simple	Aller retour	
NAUCELLE NAUCELLE GARE CAMJAC TAURIAC DE NAUCELLE	→ NAUCELLE	MERCREDI ET SAMEDI	09H00	11H30	3,50 €	6,00 €	SATAR 05 65 73 40 49
			13H30	17H00			
CABANES - CRESPIN CASTELMARY CENTRES - MELJAC SAINT JUST SUR VIAUR QUINS	→ GARE NAUCELLE	LUNDI	Desserte des trains		5,10 €		
		MERCREDI					
		DIMANCHE					
NAUCELLE NAUCELLE GARE CAMJAC TAURIAC DE NAUCELLE QUINS	→ NAUCELLE correspondances ligne régulière en direction de RODEZ	MERCREDI	12h00	17h30	3,50 €		
NAUCELLE NAUCELLE GARE CAMJAC TAURIAC DE NAUCELLE CENTRES - MELJAC SAINT JUST SUR VIAUR QUINS	→ NAUCELLE	MARDI et JEUDI	14H00	16H00	ALLER RETOUR en TARIF DEGRESSIF de GRUPE 1 à 4 personnes 6,00€ 5 à 8 personnes 5,00 € 9 à 23 personnes 3,50 € au-delà de 23 personnes 2,00€		

*Heure de départ du transporteur pour le retour à votre domicile

NOS ARTISANS - PROFESSIONNELS

- Restauration : **L'auberge d'Hélène**, La Violette 12800 CAMJAC, 05.65.72.18.67/06.07.60.74.02
- Beauté : **Institut Art'mel**, esthéticienne à domicile – Mme GASCO Armelle, Le bourg 12800 CAMJAC, 06.51.58.98.69
- Photographie : **Studio Emeline Photo**, Emeline BRICOUT, La Vaysse 12800 CAMJAC, 06.20.55.87.65 / 05.81.19.05.81
- Electricien : **Luis INIGO**, La Peysierette 12800 CAMJAC, 05.65.72.28.29
- Menuiserie : **Patrick CROZES**, La Croix-Rouge 12800 CAMJAC, 05.65.72.04.98
- Ecrivain, historien, romancier : **Daniel CROZES**, La Croix-Rouge 12800 CAMJAC
- Couvreur : **Jacques LACOMBE**, Frons 12800 CAMJAC, 05.65.72.06.66
- Art de la table : **Sté VERVAL**, Vanessa LACOMBE, Frons 12800 CAMJAC, 05.65.72.14.26 / 06.08.46.58.95
- Exploitant forestier et location de chapiteaux : **SDF CAYSSIALS**, Le Navech 12800 CAMJAC, 05.65.69.20.97
- Pareur bovins : **Laurent-Gaël GAUTIER**, Frons 12800 CAMJAC, 05.65.72.20.97
- Travaux agricoles et publics: **Michel LACOMBE (SARL Aveyron TP)**, Maury 12800 CAMJAC, 05.65.72.27.03/06.14.59.03.52
- Vente motoculture et clôture : **Jean SEGOND**, Le Bosc 12800 CAMJAC, 05.65.69.20.84
- Graphi-discount : **Loïc SOUPPART**, 12800 CAMJAC, 06.46.36.81.77

- Traductrice et Interprète Assermentée / Sworn Translator & Interpreter : Claire Bailey, La Gineste, 06.73.96.27.41.
Traductrice bilingue Anglais-Français, Français-Anglais, tous documents officiels pour particuliers et professionnels : acte de naissance, mariage, décès, demande d'adoption, diplôme, acte notarié, contrat, document médical, lettre ... ainsi que tout autre texte et interprétariat.

- Auto entrepreneurs:
 - * Menuiserie : **Claude GALY**, La Planque 12800 CAMJAC, 05.65.72.00.22
 - * Multiservice : **Thierry LESNIAK**, La Planque 12800 CAMJAC, 05.65.72.03.74

- Gîte et chalet : « **La Devèze** », **Jacqueline DEVALS**, La Devèze 12800 CAMJAC, 05.65.72.27.72
- Gîte : « **Le Puech** », **Robert GENIEZ**, Le Puech 12800 CAMJAC, 05.65.72.26.04 / 06.23.00.82.09 / yolande.geniez@wanadoo.fr
- Gîte : « **Le Navech** », **Geneviève MOUYSET**, Le Navech 12800 CAMJAC, 05.65.72.17.69
- Gîte : « **Le Navech** », **M. Vincent TEULIER**, Le Navech 12800 CAMJAC, 05.65.72.15.79 /



Informations

Ils se sont dit « oui ! »

CALAS Julien et GASCO Armelle, mariés le 2 Août 2014 (LE BOURG CAMJAC)
BAUGUIL Yannick et ASSIE Magali, mariés le 9 Août 2014 (LAYSSAC)



Tous nos vœux de bonheur pour ces unions.

Ils nous ont quittés ...

Hélène MADER veuve ROUMEC, décédée le 22 Juillet 2014 (LA VAYSSE)
René LACOMBE, décédé 30 Août 2014 (FRONS)
Jean-Marie GABEN, décédé le 15 Juillet 2014 (LE FRAYSSE)
Elise MERIC veuve BERGONNIER, décédée le 13 Octobre 2014 (LA PEYSSIERETTE)
Léonie DELES épouse BOUSQUET, décédée le 27 Octobre 2014 (LA PEYSIERETTE)
Gabriel GARRIGUES, décédé le 3 Décembre 2014 (LA DEVEZE)

Joséphine INESTA veuve MIQUEL, décédée le 19 Janvier 2015 (LE FRAYSSE)
Denise LACOMBE veuve LACOMBE, décédée le 4 Février 2015 (LA VIALETTE)
Hélène DOUZIECH veuve DURRIEU, décédée le 27 Février 2015 (LA BASTIDE)
Hermenegild REY, décédé le 13 mars 2015 (POUZOLS)
Juliette ALEXANDRE veuve NOUVEL, décédée le 07 Mai 2015 (LA VIALETTE)
Marcelle MENRAS veuve CROZES, décédée le 10 Mai 2015 (LA PLANQUE)
Maria BARTHES veuve FERRAL, décédée le 14 juin 2015 (PLOT DE MAURY)

Toutes nos sincères condoléances aux familles éprouvées

Ils sont arrivés ...

Loïc MARRE, né le 21 Août 2014 (LA VAYSSE)
Pablo REVEZ GUERREIRO, né le 27 Novembre 2014 (LA REGINIE)
Yona COUFFIGNAL, née le 8 Mars 2014 (MAURY)

Léo BOURLIOUT GARCIA, né le 16 juin 2015 (LA CROIX-ROUGE)



Toutes nos félicitations aux parents pour ces heureux évènements.

Nous souhaitons également la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune.

Informations

NUMEROS PRATIQUES

- Sapeurs-Pompiers : 18 ou 112
- SMUR : 15
- Gendarmerie : 05.65.47.83.30 ou 17
- Dépannage électricité : 09 726 750 12
- Urgences sociale : 115
- Enfance maltraitée : 119
- Services aux Malentendants : 114
- Enfants disparus : 116 000
- Fil Santé Jeunes : 0800 235 236
- SIDA Info service : 0800 840 800
- Centre Hospitalier de Rodez : 05.65.55.12.12
- Urgences vétérinaire : 05.65.72.12.34
- Laboratoire d'analyse Médicale Baraqueville : 05.65.71.20.91
- Croix Rouge antenne RODEZ : 05.65.69.63.88
- Secours Catholique NAUCELLE : 05.65.72.05.76
- SEGALA Cars : 05.65.69.21.25
- Gare de Naucelle : 05.65.69.21.29
- Office du tourisme : 05.65.67.16.42
- Communauté de Communes du Naucellois : 05.65.67.82.75
- Ecole de CAMJAC : 05.65.72.20.23
- Résidence des Platanes : 05.65.60.46.76 ou 09.66.86.46.76



VOTRE MAIRIE

Ouverte du mardi au samedi de
8h45 à 12h15

Tél : 05.65.69.20.85

Fax : 05.65.72.06.05

mairie.camjac@wanadoo.fr

Malade la nuit, le week-end ou un jour férié ?

LOCATION DES SALLES DES FETES

Pour la salle des fêtes de CAMJAC,
prendre contact avec M. SUDRES
Romain (06.50.78.91.67) ou M. GIL
Paul (05.65.42.64.20)

Pour la salle des fêtes de FRONS,
prendre contact avec M. BESSET
Bernard (05.65.72.04.65) ou M. BEL
Didier (05.65.47.81.56)

A partir de 20h
et toutes les nuits,
week-ends et jours fériés,
un médecin vous écoute,
pour apporter une réponse
médicale adaptée à votre
besoin : un conseil médical,
un rendez-vous avec
un médecin de garde,
ou l'orientation vers un
service d'urgence.

Avant de vous déplacer
téléphonez
3966
allo
docteur

Si une vie
est en danger,
aucune
hésitation :
contactez
tout de suite
le **15** (SAMU)

En Midi-Pyrénées,
il y a toujours un médecin à votre écoute.
C'est ça la permanence des soins.



Bulletin municipal – Le Camjacois
Edition de l'année 2014 et du 1^{er} semestre 2015
Parution Décembre 2015

Responsable de publication

Gabriel ESPIE

Comité de réalisation (conception et réalisation)

Commission communication

Aurélien RIPEPI – Julie SOULIE

Crédit photo

Conseil Municipal

Presse : La Dépêche – Centre Presse

C.C.N.

Impression

Graphi-Discount

Remerciements

Merci aux associations pour leur contribution

*Merci au personnel des Platanes, Jean-Louis VIALETTE, Elise LACOMBE, Jean-Marie PANIS
pour leur disponibilité et leur accueil*

Merci à Isabelle VALETTE-RIPEPI pour son investissement.